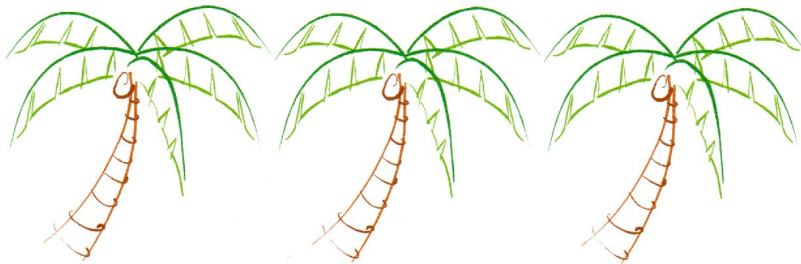
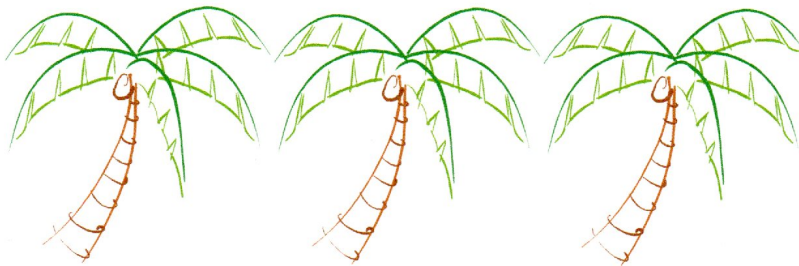


Mise en ligne : 26 septembre 2023.  
Dernière modification : 2 avril 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# COTE D'IVOIRE



## LA FORET IVOIRIENNE ET SON EXPLOITATION



### BIBLIOGRAPHIE :

LA FORET DE LA COTE D'IVOIRE (J. MENAUD)

Collection Jacques BOBEE

Exposition organisée par Jacques Bobée à Abidjan en 1992

# MISSIONS D'EXPLORATION

(*La Dépêche coloniale*, 25 novembre 1906)

La mission scientifique permanente organisée par le gouvernement de l'Afrique occidentale et dont le chef est M. Auguste Chevalier, qui dirigea déjà d'une façon distinguée l'exploration du Tchad, s'est embarquée hier sur le *Paraguay*, pour aller étudier les richesses forestières de la Côte d'Ivoire.

---

## LA MISSION CHEVALIER À LA CÔTE D'IVOIRE

par Hulot

(*La Dépêche coloniale*, 5 août 1907)

Après avoir parcouru la région forestière de la Côte-d'Ivoire où pénètre le chemin de fer, M. Auguste Chevalier, chargé d'une mission d'études botaniques par le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, a rejoint les lagunes côtières en suivant la vallée de l'Agnéby. De Bingerville, il a, ensuite, gagné, sur le Comoé, le poste d'Alépe que la forêt vierge environne. L'itinéraire remonte le Comoé, passe à Bettié et Zaranou, suit la grande route des caravanes dans l'Indénié, puis se rapproche de la mer et atteint Aboisso. Ce centre commercial n'a que quatre ans d'existence et déjà son importance s'affirme. Les caravanes partent des régions les plus opposées, aussi bien du pays de Kong que du cercle de Bondakou, provoquant un mouvement d'affaires que rend encore plus actif le service des petits vapeurs d'Assinie. Ici, comme sur bien d'autres points de la Côte d'Ivoire, se manifestent la prévoyance et l'activité de M. le gouverneur Clozel.

M. Chevalier a visité sur la lagune Aby une plantation de caféiers d'une contenance de 150 hectares produisant de 40 à 50 tonnes de café par an. Créée par M. Verdier vers 1880, elle appartient aujourd'hui à la Compagnie de Kong. Encore sur la lagune a été signalé un gisement pétrolifère dont on espère tirer parti.

Après une courte station à Assinie, le voyageur est rentré à Grand-Bassam par la plage, au milieu des cocotiers qui se reproduisent d'eux-mêmes le long de la mer.

Le bilan de cette première tournée n'est pas à dédaigner. Il contient nombre de données nouvelles sur la flore et les productions naturelles.

Dans le domaine forestier, 250 espèces d'arbres différents ont été recensées par M. Chevalier, qui pense porter au double le chiffre de son inventaire pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Il y a là tout un avenir, si on songe que seul l'acajou y est régulièrement exploité.

Le 26 avril, le voyageur s'embarquait à Grand-Bassam pour atteindre l'embouchure de la Sassandra et en remonter le cours. Il était, en juin, à Guideko, dans la Moyenne-Sassandra, au cœur de la forêt vierge, à 150 kilomètres environ de la côte. Cette région paraît être l'une des plus riches de la colonie en lianes de caoutchouc. On y trouve aussi le kolatier et une nouvelle espèce de caféier, le *Coffea humilis*, abondant dans les sous-bois.

Cette découverte est encore à l'actif de M. Chevalier. Dans sa correspondance, adressée au président de la Société de géographie, il rappelle l'assassinat d'un commis des affaires indigènes, M. Lecœur, et les services rendus dans ce pays soulevé par le capitaine Schiffer. Aujourd'hui, tout ce territoire est pacifié et cet officier doit

entreprendre avec notre missionnaire une véritable exploration entre la Sassandra et le Cavally, à travers la forêt équatoriale.

Ainsi se poursuit ce voyage bien conçu, dont les résultats scientifiques n'intéressent pas moins l'économiste que le naturaliste ou le géographe et dont la colonie saura tirer profit.

---

En 1909, un officier supérieur de l'artillerie coloniale, M. le chef d'escadron Gros <sup>1</sup>, que de longs travaux antérieurs sur les questions forestières, poursuivis en France, en Hongrie et à Madagascar, avaient préparé à cette tâche, fut envoyé à la Côte-d'Ivoire par un groupe d'études composé de notabilités du commerce parisien des bois, en vue de reconnaître le pays, dont les exportations d'acajou, fort importantes, avaient frappé les spécialistes. [...]

La mission confiée au commandant Gros fut patronnée par le ministère des colonies, la Société de géographie de France et le gouvernement général de l'Afrique occidentale. Pour lui assurer toutes les garanties désirables, on la composa, outre son chef, d'un exploitant et expert forestier hongrois, M. Grunwald ; d'un inspecteur des forêts détaché au ministère de l'agriculture, M. Lasaulce ; d'un médecin-major des troupes coloniales et de plusieurs sous-officiers du génie. Elle était ainsi en mesure de se livrer à toutes les investigations désirables, que celles-ci fussent d'ordre botanique, industriel ou climatologique, qu'elles eussent pour objet l'étude des peuplements des bois, l'appréciation de leur variété et de leur richesse, leur facilité d'exploitation, la salubrité des lieux, les travaux à exécuter sur le terrain en vue de sortir ultérieurement les arbres abattus.

Dix mois durant, la mission parcourut la majestueuse forêt de la Côte-d'Ivoire, l'une des plus vastes et des plus denses du monde. Elle distingua, parmi les régions étudiées un territoire admirablement situé à une trentaine de kilomètres du port de Grand-Bassam, entre deux fleuves, sur un sol plat, couvert d'essences tout particulièrement nombreuses et précieuses. Elle en rapporta en France, en même temps qu'un levé du pays, des échantillons qui figurèrent avec un succès marqué aux expositions de Bruxelles et de Roubaix. La variété des sortes, leurs tonalités chatoyantes, la gamme de leurs densités firent l'admiration des connaisseurs. Des expériences concluantes furent faites par des ébénistes ; la Compagnie du chemin de fer P.-L.-M., après, examen approfondi, put utiliser immédiatement plusieurs essences, aptes à remplacer le chêne, le teck et le noyer, dans la construction de ses wagons ; le Conservatoire des Arts et Métiers établit, par des essais de résistance, que ces bois étaient équivalents à ceux actuellement employés par les plus diverses industries.

À la suite de ces résultats, le groupe d'études initiateur de la mission Gros demanda la concession du territoire choisi, d'une étendue de 60.000 hectares ; elle lui fut accordée par décrets du Président de la République en date des 2 mai 1910, 11 avril et 22 août 1911. L'administration, prévoyante, imposa aux concessionnaires un cahier des charges très strict les mettant dans l'obligation, d'une part, de constituer dans un délai déterminé une société anonyme d'exploitation au capital minimum de 2.000.000 de francs soumise à l'approbation de l'État ; d'autre part, d'édifier sur place une usine d'une importance déterminée et de replanter au fur et à mesure les arbres abattus.

Telle est l'origine de la Compagnie forestière de l'Afrique française, créée par assemblées générales constitutives des 22 et 30 décembre 1911.

(*Les Annales coloniales*, 21 mars 1912)

---

---

<sup>1</sup> Pierre Gros (Mornac, Charente, 1867-Paris, 1928) : futur directeur général, puis président de la Compagnie forestière de l'Afrique française. Voir [encadré](#).

(*La Dépêche coloniale*, 1<sup>er</sup> septembre 1920)

À la mi-octobre, la mission Bertin quittera à nouveau la France pour aller étudier en A.O.F. et au Cameroun les possibilités immédiates d'utilisation des bois coloniaux

---

*La Forêt de la Côte d'Ivoire et son exploitation*  
par Jean Meniaud  
Publications africaines  
(*Le Figaro*, 25 juin 1922)

Dans cet ouvrage très documenté sur les exploitations forestières à la Côte d'Ivoire, l'auteur, M. Jean Meniaud, administrateur des colonies, ex-chef du service forestier à Bingerville, expose, sous un jour nouveau et essentiellement pratique, comment se pose actuellement le problème de l'exploitation de cette forêt immensément riche que recèle notre grande colonie africaine.

L'ouvrage se divise en trois parties.

La première concerne la répartition des essences, le régime forestier, les règlements et les taxes d'exploitation, la valeur respective des différentes zones exploitables, les moyens d'évacuation des bois des lieux d'abattage aux points d'embarquement, la question de la main-d'œuvre, etc.

Le deuxième étudie la situation des exploitations actuelles (limitées presque exclusivement à l'acajou), leur développement possible, les débouchés offerts aux bois exportés, leur réputation sur les marchés, etc. Elle explique le fonctionnement, des scieries locales et les améliorations à apporter à leur organisation.

La troisième partie est de beaucoup la plus importante. Elle concerne les bois autres que les principaux bois d'ébénisterie (plus ou moins exploités actuellement) et qui paraissent, susceptibles s'écoulement dans la métropole.

Les conditions du travail de ces bois, leur débitage à la colonie et en France, leur stockage avant la vente, leur prix de revient, prêts à livrer aux employeurs, et leurs prix de vente possibles, l'organisation de la vente, tout est étudié de très près, dans ce bel ouvrage que parent de nombreuses illustrations.

---

La forêt de la Côte d'Ivoire, écrit Jean Méniard, offre un spectacle extraordinairement imposant.

Cette forêt, dit M. G. Joseph, garde, malgré les voies commerciales qui la traversent, son aspect mystérieux. Elle demeure comme un immense écran à la vision. Elle rebute. Une singulière appréhension saisit lorsqu'on s'engage sous sa voûte.

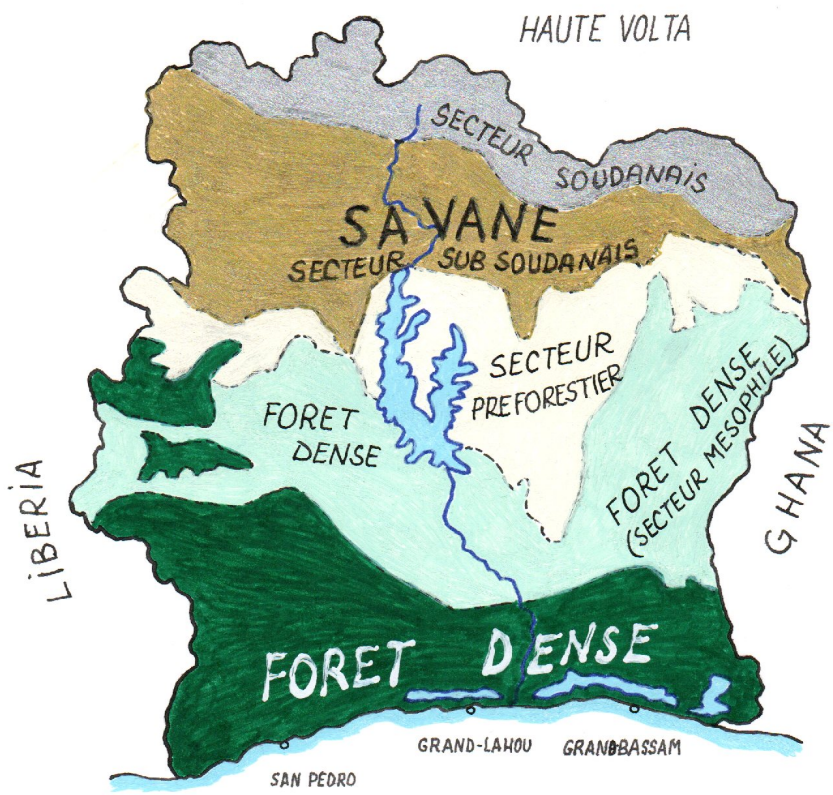
Cette forêt s'étend sur 12 millions d'hectares environ.



La zone sylvestre couvre plus du tiers de la superficie totale de la colonie.

Cette immense étendue de forêt ne forme pour ainsi dire qu'un bloc au travers duquel les petits villages indigènes, les espaces de friches pour les cultures, ne constituent que de minuscules éclaircies.

LA VEGETATION EN COTE D'IVOIRE



La forêt renferme un très grand nombre d'essences. Auguste Chevalier, docteur ès sciences, botaniste du Laboratoire coloniale du Muséum d'histoire naturelle, a pu en faire un inventaire méthodique. Les seuls arbres qui atteignent de grandes dimensions comprennent plus de 350 variétés.



Plus récemment encore, la mission des bois coloniaux, dirigée par l'inspecteur des eaux et forêts Bertin, a étudié les peuplements d'une quarantaine d'essences utilisables par l'industrie.



Industrie du bois



Ministère de l'armement  
Bois coloniaux  
Mission Bertin (1919)  
Monsieur J. de Coorebyter, château de Duffel (Belgique)  
A. Carraz, membre de la mission Bertin, Grand-Bassam

...Dès la fin de la guerre 1914-1918, une active campagne fut menée en France en faveur des bois coloniaux. De très remarquables travaux éveillèrent l'attention du monde financier de la métropole sur les essences forestières.

Parmi ces travaux, on peut citer les études de Bertin (1918) et de Jean Méniard (1922 et 1926).

Cette campagne attira en Côte d'Ivoire de nombreuses et puissantes sociétés forestières qui mirent en action de grands moyens jusque-là inconnus.

(François Joseph Amon d'Aby, chargé des archives du gouvernement de la Côte d'Ivoire : *la Côte d'Ivoire dans la cite africaine*. Librairie Larose, Paris, 1951 (16/25, 208 pages).

\*  
\* \* \*

Des chantiers ou carrés de forêt de 2.500 hectares sont concédés par l'administration.



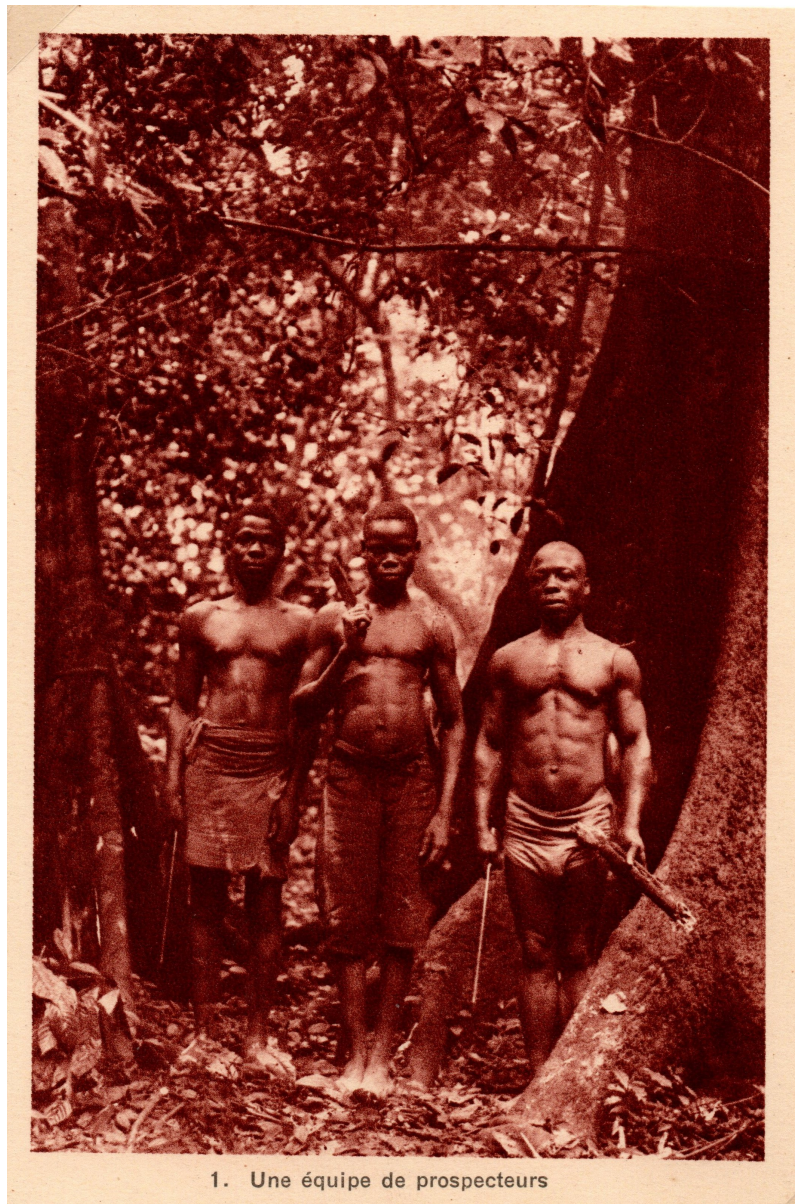
L'emplacement est choisi par l'exploitant qui exploite ce qu'il veut durant la période pour laquelle les chantiers sont accordés.

Tout particulier ou représentant d'une société désireux de se livrer à l'exploitation forestière ou d'étendre une première exploitation, a la faculté, avant de demander un ou plusieurs chantiers qui entraînent le versement de redevances assez élevées, de faire de la prospection.

Pour que cette prospection lui réserve des droits, il faut qu'il prenne un permis dit d'exploration.

Une même personne ou société ne peut détenir à la fois qu'un seul permis d'exploration.

Les permis d'exploration ne sont pas renouvelables.



Une équipe de prospecteurs.

MISSIONS AFRICAINES, 150. Cours Gambetta, LYON



6. COTE d'IVOIRE — Abatage d'un "fromager "

Côte d'Ivoire. — Abattage d'un fromager (Missions africaines, 150, cours Gambetta, Lyon).

## L'ACAJOU

L'acajou d'Afrique ou acajou Bassam (*khaya ivorensis*) est l'espèce qui fournit le bois le plus tendre.

Elle a fait la réputation de la forêt de la Côte d'Ivoire.

Il est maintenant appelé : acajou d'Afrique.

Il est considéré par de nombreux africains comme plante médicinale.

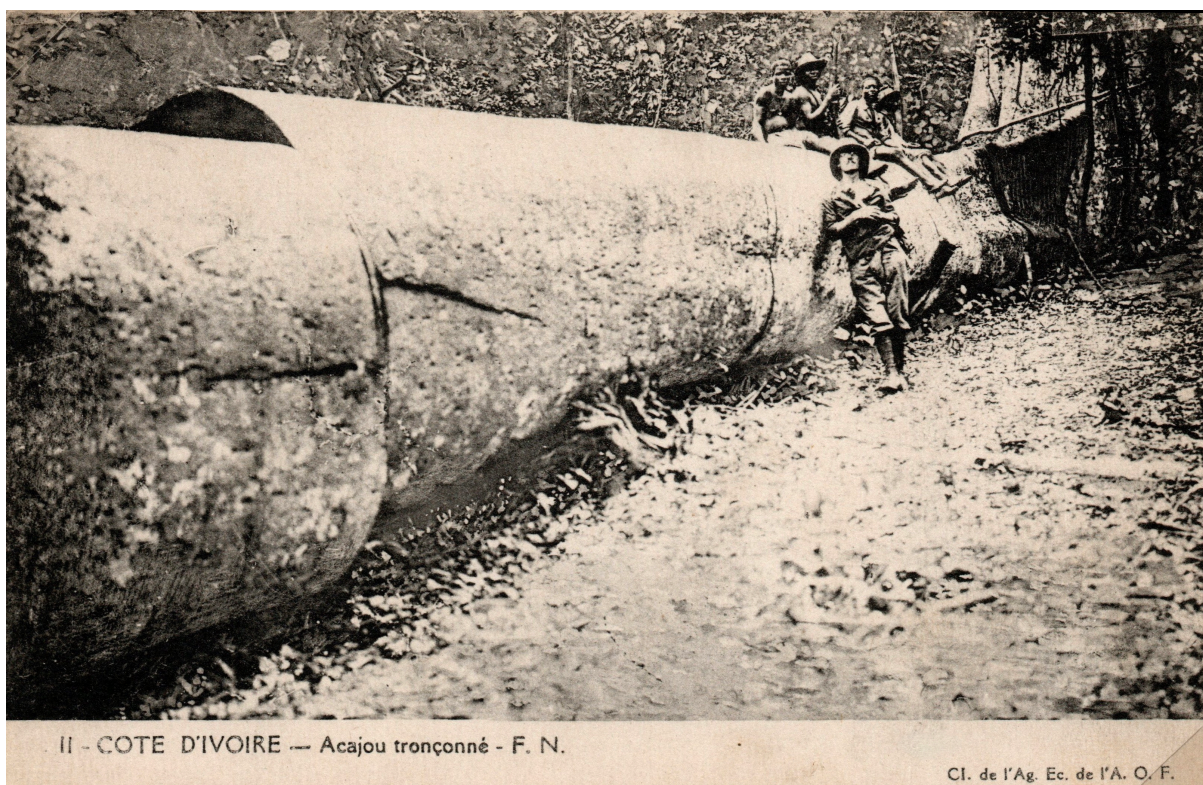
On en rencontre des peuplements assez denses tout près de la côte, dans la région à l'ouest et à l'est de Grand-Bassam.

Les bois dits d'acajou ont parfois des particularités qui leur donnent une plus-value certaine : les bois figurés, frisés, lamés, mouchetés, etc.

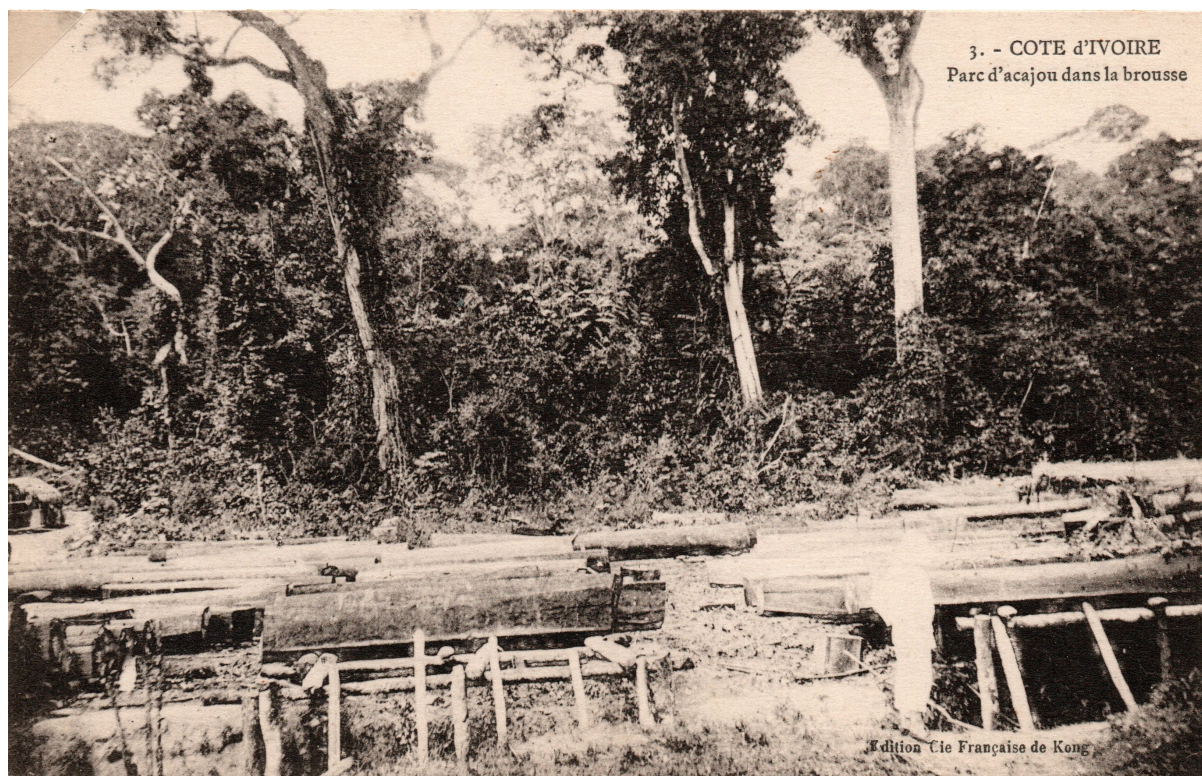
Les acajous ont de nombreux usages : canoës de plaisance, ébénisterie, placages, etc.



Afrique Occidentale. Côte d'Ivoire  
Dans la forêt. — Chantier d'abattage d'acajou. Coll. générale Fortier Dakar [1908]



COTE D'IVOIRE - Acajou tronçonné - F. N. Cliché de l'Agence économique de l'A. O F. (créée en 1920)



Parc d'acajou dans la brousse. Édition Cie française de Kong.



Les plus beaux Bois : **ACAJOU** — *Tronçonnage après abatage.*

S.F.B. GRAND-LAHOU — BORDEAUX.  
Les plus beaux bois : ACAJOU - Tronçonnage après abatage.

**STÉ FORESTIÈRE DU BANDAMA**  
GRAND-LAHOU (COTE D'IVOIRE)  
Correspondant général :  
**SOCIÉTÉ BORDELAISE DE MATÉRIEL**  
**& PRODUITS COLONIAUX**  
20, COURS D'ALSACE-LORRAINE - BORDEAUX

Verso  
**SOCIÉTÉ FORESTIÈRE DU BANDAMA**  
GRAND-LAHOU (COTE D'IVOIRE)  
Correspondant général :  
**SOCIÉTÉ BORDELAISE DE MATÉRIEL & PRODUITS COLONIAUX**  
20, COURS D'ALSACE-LORRAINE - BORDEAUX

## À PROPOS DE LA MISSION MANGIN EN CÔTE D'IVOIRE

### L'OPINION D'UN EXPLOITANT FORESTIER (*La Petite Gironde*, 3 avril 1923)

Nous avons exposé le 12 décembre dernier le plan de travail et d'enquête que s'était fixé M. Mangin, inspecteur des forêts, chargé par M. Merlin de procéder en A. O. F. à une mission d'études, qui préparerait l'organisation administrative et l'exploitation rationnelle des forêts.

M. Jean Godet, fondé de pouvoir des Établissements Salagna au Grand-Lahou (Côte d'Ivoire), où il réside depuis douze ans, nous adresse à ce sujet une intéressante communication dont nous publions la plus grande partie :

Lahou, le 10 février 1923.

Nous avons lu avec grande attention l'article « Les Bois coloniaux » paru le 12 décembre 1922, dans la « Petite Gironde ».

Comme cet article pourrait porter du tort aux exploitants forestiers et négociants en bois dont nous faisons partie, nous nous trouvons dans l'obligation de rétablir les faits sous leur véritable aspect.

#### L'IDENTIFICATION DES ESSENCES

Un exemple (nous citons les noms) : M. Steinmetz, directeur de la Société forestière du Bandama (18 ans de séjour) ; M. Pierre, chef de chantier des exploitations forestières Salagna (15 ans de séjour), et nous-même, Godet (12 ans de séjour), agent fondé de pouvoir des mêmes établissements, avons eu, il y a quelque temps, une discussion relative à un échantillon de tiama et un échantillon de bossé. De la discussion jaillit la lumière, dit-on. En ce cas, nul de nous ne put établir la vérité d'une façon certaine. Nous ne croyons pas que M. Mangin aurait pu, en cette matière délicate, nous apporter un grand secours.

En ce qui concerne l'acajou, la distinction est facile à faire et il ne peut guère y avoir d'erreur possible. Que M. Mangin ne dise donc pas : « Aussi advient-il que les exploitants livrent une espèce de bois pour une autre, ce qui explique, etc. »

#### L'ACAJOU

Mais nous l'autorisons pleinement à dire : « Les Américains et les Anglais paient cher l'acajou de belle qualité, et c'est ce qui explique que les fabricants français sont obligés d'aller chercher à New-York et à Londres le bel acajou de la Côte d'Ivoire, quand sur les marchés français, et étant donné le petit prix payé sur ces marchés, on ne trouve que de l'acajou de 2<sup>e</sup> choix. » Lorsqu'en France, il y aura une notable plus-value pour l'acajou de premier choix, vous verrez cet acajou affluer sur les marchés français. Mais actuellement, nos frais d'exploitation sont tellement élevés que nous sommes obligés de vendre la première qualité à qui nous donne le meilleur prix.

Au point de vue patriotique, c'est évidemment regrettable, mais au point de vue commercial, personne ne peut nous donner tort.

Lorsque nous coupons un acajou pour le quel nous payons cent francs à l'administration (90 francs de taxe d'abatage et 10 francs de repeuplement), loin de nous contenter d'en tirer une seule bille, comme l'indique M. Mangin, nous le coupons bien bas et le tronçons bien haut. Si ce sacré acajou pouvait être en caoutchouc, nous en tirerions bien davantage.

#### LES ESSENCES COMMUNES

Nous ne demandons pas mieux que de fournir par milliers de tonnes des essences diverses. Que M. Mangin nous fournisse des débouchés, mais qu'il n'oublie pas qu'à quelques francs près, l'exploitation des bois divers est aussi coûteuse que l'exploitation de l'acajou.

#### LA QUESTION DU FRET

Nous ne pensons pas que des voiliers donnent pour le transport des bois des résultats pratiques. Il faut, en effet, pour hisser les billes à bord, des treuils très puissants qui, à notre avis, ne peuvent guère être actionnés que par des chaudières à vapeur.

Des bateaux mixtes donneraient peut-être des résultats satisfaisants. C'est une question à étudier, mais pour laquelle nous ne sommes pas compétents.

Une question plus urgente est la suivante : pourquoi, pouvant expédier avec grande facilité sur les navires étrangers, ne trouvons-nous presque jamais des navires français consentant à charger du bois ?

De ce fait, nous éprouvons une grosse difficulté à charger sur la France. Nous reconnaissons qu'en notre rade, les chargements de bois sont difficiles et même dangereux en cas de mauvaise mer. Mais les lignes de navigation françaises devraient quand même faire un petit effort.

Il serait intéressant de consulter les statistiques de douane à ce sujet et de comparer pendant ces deux dernières années les quantités de bois qui ont été chargées à Lahou par les lignes françaises et par les lignes étrangères.

Une question encore plus intéressante serait d'étudier la possibilité de rendre navigables les rivières. Si M. Mangin arrive à résoudre ce problème difficile, nous lui en serons profondément reconnaissants et, en ce cas, sa mission sera réellement utile.

En France, les colporteurs sont connus sous un assez mauvais jour.

Il serait temps que la vérité se rétablisse.

En dehors de quelques flibustiers, qui ne constituent d'ailleurs qu'un faible pourcentage, il existe ici des gens sérieux et connaissant bien leur métier. Ils n'arrivent pas toujours à un parfait résultat, car dans nos pays, les difficultés sont grandes et les moyens d'action sont médiocres, mais il ne faut pas en accuser notre bonne volonté ou notre manque de travail.

Jean GODET,  
agent, fondé de pouvoir des Établissements Salagna,  
Grand Lahou (Côte d'Ivoire).

---

## À LA FOIRE DE PARIS

---

Les bois coloniaux  
(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1923)

Le service des Bois coloniaux des ministères des Colonies et des Régions libérées a présenté dans son stand du Champ-de-Mars les échantillons de toutes les essences de bois coloniaux qui peuvent et doivent compenser celles qui nous manquent en France ou qui, achetées à l'étranger, exigent un tribut de un milliard.

Derrière le stand on peut voir débiter, raboter nos bois par le système de la maison E. Gillet du boulevard Auguste-Blanqui, à Paris.

Des feuilles de contre-plaquage, des tonneaux, dont un de l'usine Chevrier, au Bouscat, près de Bordeaux; des pieds de table tournés, en un mot toutes les nombreuses applications de nos bois coloniaux sont fort bien présentés au public.

Il est certain que ce dernier se rendra compte que tous ces bois, désormais classés, échantillonnés, déterminés quant à leur correspondance avec les bois de la Métropole, peuvent alimenter nos marchés français.

Une notice est distribuée aux visiteurs.

Nous y voyons que pour conjurer la crise des bois et la crise du papier, il faut utiliser les bois coloniaux. La liste des six ouvrages de la mission Bertin peut être complétée par la remarquable édition des Bois Africains :

La forêt de la Côte d'Ivoire : son exploitation que l'on trouve chez l'éditeur Larose, ou 38, rue du Mont-Thabor, Paris. Cette petite notice nous donne les caractéristiques, les usages des bois coloniaux et elle envisage la création d'un organisme d'État qui conduirait impartialement l'étude et le classement des bois de nos Colonies.

Les stands de nos colonies, installés également au Champ-de-Mars, méritaient une visite attentive, car tous ont rivalisé de zèle pour fort bien présenter les produits coloniaux. Le Cameroun possède un ameublement de salle à manger en bois du pays, du plus bel effet.

Somme toute, nos colonies ne peuvent que tirer profit de cette petite exposition qui avait bien sa place dans la grande manifestation économique qu'est, chaque année, la Foire de Paris et on peut espérer que quelques profanes se seront rendu compte que nos colonies peuvent être très utiles à la Métropole.

Eugène Devaux.

---



## LA CÔTE-D'IVOIRE

RICHES EN ESSENCES DE TOUTES NATURES,  
SES IMMENSES FORÊTS SONT DES RÉSERVES PRODIGIEUSES  
(*La Dépêche coloniale*, 5 septembre 1923)



Une route dans la grande forêt

Toute la partie Sud de la Côte-d'Ivoire est couverte par une forêt immense qui commence dès le rivage et s'enfonce dans l'intérieur sur une distance moyenne de 200 kilomètres. La superficie en est de 120.000 kilomètres carrés. Dans cette forêt, les arbres atteignent des dimensions prodigieuses, lançant leurs cimes à soixante mètres et plus du sol. Jusqu'à présent cette sylve admirable a fourni presque exclusivement de l'acajou à l'exportation. Depuis l'année 1900 jusqu'en 1922, les statistiques de douane ont enregistré la sortie totale de 505.164 tonnes d'acajou.

C'est au bas mot cent mille arbres qui ont été abattus dans la colonie de la Côte-d'Ivoire et répartis dans le marché mondial.

La qualité d'acajou *Grand-Bassam*, universellement connue, fait prime sur les marchés européens. Aussi, pour la plupart des marchands de bois, les mots Côte-d'Ivoire et acajou sont-ils indissolublement liés et, l'habitude aidant, l'on a tendance à croire que c'est le seul bois que cette colonie puisse fournir.

Or, il est loin d'en être ainsi. La forêt éburnéenne est une mine prodigieuse de bois de toutes sortes : bois tendres, comme l'atéle et l'avodiré ; durs, comme le tali et le bodioa ; très durs et imputrescibles, tels que l'azobé et le palétuvier, bois d'œuvre ou de marqueterie, toute la gamme des bois demandés par l'industrie moderne se rencontre dans cette forêt.

Pendant de nombreuses années, les exploitants furent gênés par cette richesse même. Les espèces végétales étaient si nombreuses, portaient des noms si différents suivant les tribus indigènes, qu'il était presque impossible de s'y reconnaître et d'abattre à coup sûr un arbre correspondant à un échantillon de bois donné. Mais depuis 1916, un sérieux effort de classement a été réalisé. Grâce aux travaux des missions Salesses<sup>2</sup> et Bertin, l'état-civil des bois de la Côte-d'Ivoire a été dressé, chaque espèce a reçu un nom bien choisi parmi les diverses appellations indigènes. Des essais ont été faits pour déterminer les usages possibles de ces bois, leur dureté, leur façon de se comporter sous le travail des différents outils.

Cette question préalable une fois résolue, il a été possible de passer à la propagande commerciale pour faire connaître au public français et européen quelles possibilités existaient en Côte-d'Ivoire pour approvisionner, en bois, l'Europe appauvrie par les ravages de la guerre.

Cette œuvre, commencée depuis quelques années déjà par des brochures, des tracts, des conférences, a été amplifiée durant l'Exposition coloniale de Marseille de 1922. La colonie de la Côte-d'Ivoire avait exposé quinze variétés de bois divers, parmi lesquels dix formaient un échantillonnage formidable de 227 tonnes. Afin de mettre ces bois en œuvre, une scierie de démonstration comprenant : une machine à lame verticale à scier les grumes, une scie circulaire à fendre et une raboteuse, avait été installée à l'Exposition même.

Les démonstrations pratiques qui y furent faites eurent les plus heureuses conséquences pour faire connaître au public les qualités de ces bois.

Nous donnons ci-après l'avis autorisé de la Chambre syndicale de la menuiserie sur l'emploi des bois exposés :

**ESSAIS SUR LES BOIS COLONIAUX**  
pour l'Ameublement, l'Ebénisterie et la Menuiserie  
(Extrait de la Revue Industrielle des Bois).

NOM commercial et N° d'échantillon	DENSITÉ SEC	DURETÉ	ASPECT	GRAIN	1) DÉGAUCHIS 2) TENONNEUR	TOUPE	CLOUAGE	CARACTÉRISTIQUE	POSSIBILITÉ d'EMPLOI
Iroko...	4 0.8	Demi-dur	Jaune clair foncé à l'air.	Assez fin.	1) Bon 2) Bon	Bon.	Ne se fend	Sans odeur.	Remplacerait le chêne dans la menuiserie.
Tiama..	8 0.8	Demi-dur	Saumon un peu plus foncé que l'acajou.	Fin.	1) Bon.	Bon.	Ne se fend	Peut remplacer l'acajou, sans odeur.	Remplacerait le chêne dans la menuiserie.
Framiré	7 0.7	Tendre.	Jaune gris, pore creux.	Assez fin.	2) Bon.	Bon	Ne se fend	Tou du chêne un peu gris, sans odeur	Convientrait pour décoration, moulure, remplacerait tulipier ou peuplier.
Bossé..	6 0.7	Demi-dur	Rose.	Fin.	1) Sarrache un peu.	Bon.	Fibrés.	Odeur de cèdre, un peu poivrée.	Convientrait pour le meuble, étant moiré et de jolie couleur.
Avodiré	9 0.6	Tendre	Jaune pâle	Fin.	1) Sarrache un peu. 2) Bon	Bon.	Ne se fend	Sans odeur.	Même observation que ci-dessus.
Makoré.	0.8	Demi-dur	Rose.	Très fin.	1) Bon.	Bon.	Un peu fendif	Sans odeur, peut remplacer l'acajou.	Convientrait pour l'installation: cloison bureaux, très joli, sans verni.
Acajou..	10								Connu.
Dabéma.	5 0.7	Dur.	Jaune gris, pore creux.	Assez fin.	1) Bon 2) Bon	Bon.	Un peu fendif	Odeur désagréable.	Charpente et parquet.
Bodioa..	2 0.9	Très dur.	Jaune.	Assez fin.	1) Assez difficile	Assez difficile.	Fendif.	Sans odeur.	Parquet.
Tali...v	0.9	Très dur.	Jaune gris.	Assez fin.	2) Assez difficile.	Assez difficile.	Fendif.	Sans odeur.	Parquet.

<sup>2</sup> Eugène Salesses (et non : Salesses)(Villecomtal, 1858-Rodez, 1931) : officier du Génie, ancien directeur du chemin de fer de Conakry au Niger.

Mais, pourra-t-on objecter, ces bois dont les qualités sont maintenant reconnues, pourront-ils être livrés à la consommation en grande quantité ? Les importations en France en bois de toute sorte se sont montés à (tonnes) :

1920	1.380.000
1921	1.100.000
1922	1.915.457

La Côte-d'Ivoire pourrait-elle fournir une part importante de ce tonnage ? Nous répondrons oui sans hésiter <sup>3</sup>. L'exploitation de la forêt, plus encore en ce qui concerne les bois communs qu'en ce qui concerne les bois d'ébénisterie, apparaît comme susceptible d'un développement considérable. De toutes nos colonies forestières, c'est la plus à même de fournir aux besoins de la métropole pour les raisons suivantes :

1° C'est une des plus rapprochées de la France ;

2° L'organisation forestière existante est suffisamment souple pour se prêter immédiatement à toute extension de la production. Il existe dans la colonie un grand nombre d'exploitants forestiers constituant un véritable état-major industriel tout prêt à encadrer le nombre d'ouvriers indigènes nécessaires pour accroître le rendement.

3° La main-d'œuvre existant est suffisante (6 au kilomètre carré) et le réservoir humain de la Haute-Volta sera bientôt atteint par le railway de Bouaké, activement prolongé vers le Nord ;

4° La Côte-d'Ivoire possède des scieries dont les directeurs sont au courant du travail et des bois coloniaux ;

5° Les voies de communication déjà existantes, chemins de fer, canaux, fleuves permettent de drainer à un prix raisonnable les bois de la grande forêt vers le port d'embarquement.

L'exploitation n'a été poussée jusqu'ici que dans la région Est de la colonie. Sur les douze millions d'hectares que comprend la grande forêt, 750.000 seulement sont actuellement exploités. En outre du chemin de fer, ce sont surtout les rivières Comoé-Mé, Bandama et leurs affluents, qui servent à la descente des bois.

Toute la région Ouest est presque intacte. Il y a encore place en Côte-d'Ivoire pour de vastes entreprises d'exploitation forestière. Nos industriels peuvent y trouver la plupart des bois qui leur manquent. Il est à souhaiter que des sociétés pourvues de capitaux importants sachent tirer parti de ces richesses immenses, à la fois dans l'intérêt bien compris de la colonie et dans celui de la métropole.

---

<sup>3</sup> Voir Meniaud, *La forêt de la Côte-d'Ivoire et son exploitation*, Publications africaines, 36, rue du Mont-Thabor.

# FOIRE - EXPOSITION

## BOIS DE LA CÔTE D'IVOIRE

### Classification des Bois de Charpente

#### Poutres de poids égal

Sapin  
Framiré  
Avodiré  
Bété  
Chêne  
Acajou  
Dibétou  
Azobé  
Bossé  
Kossipo  
Sipo  
Tiama  
Acajou blanc  
Dabéma  
Aboudikro  
Niangon  
Iroko  
Bahia  
Makoré  
Badi  
Rikio

#### Poutres de dimensions égales

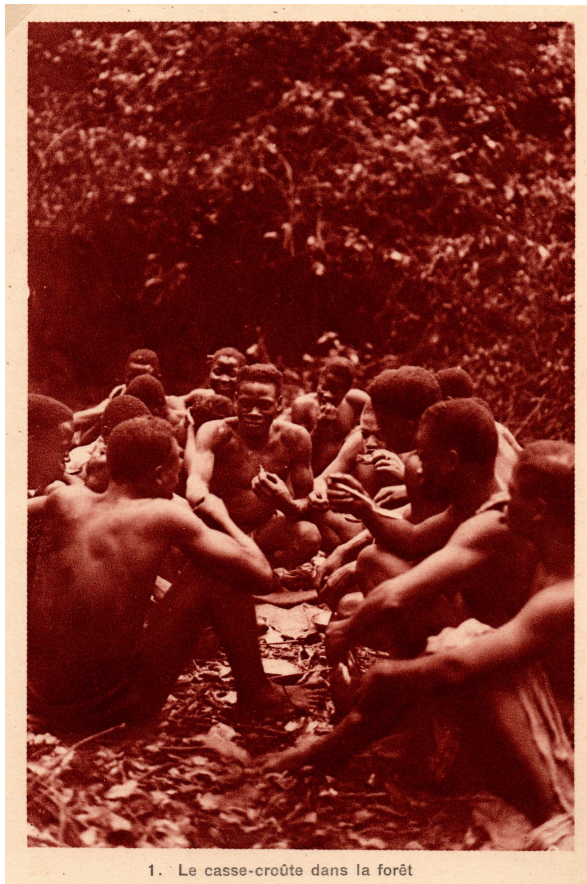
Azobé  
Chêne  
Bété  
Avodiré  
Iroko  
Framiré  
Aboudikro  
Niangon  
Sapin  
Acajou blanc  
Dabéma  
Bossé  
Kossipo  
Sipo  
Tiama  
Dibétou  
Badi  
Rikio  
Acajou  
Makoré  
Bahia

Pour tous renseignements s'adresser :  
Au SERVICE FORESTIER de la Côte d'Ivoire

Côte d'Ivoire. - Exploitation du Bois



Côte d'Ivoire. - Exploitation du bois



Casse-croûte dans la forêt



COTE D'IVOIRE

Aubréville.



La forêt : abattage d'un acajou.

La forêt : abattage d'un acajou (Photo : Aubréville)  
(*Les Colonies françaises. 340 photographies*, Paris, Flammarion, 1931, p. 106).

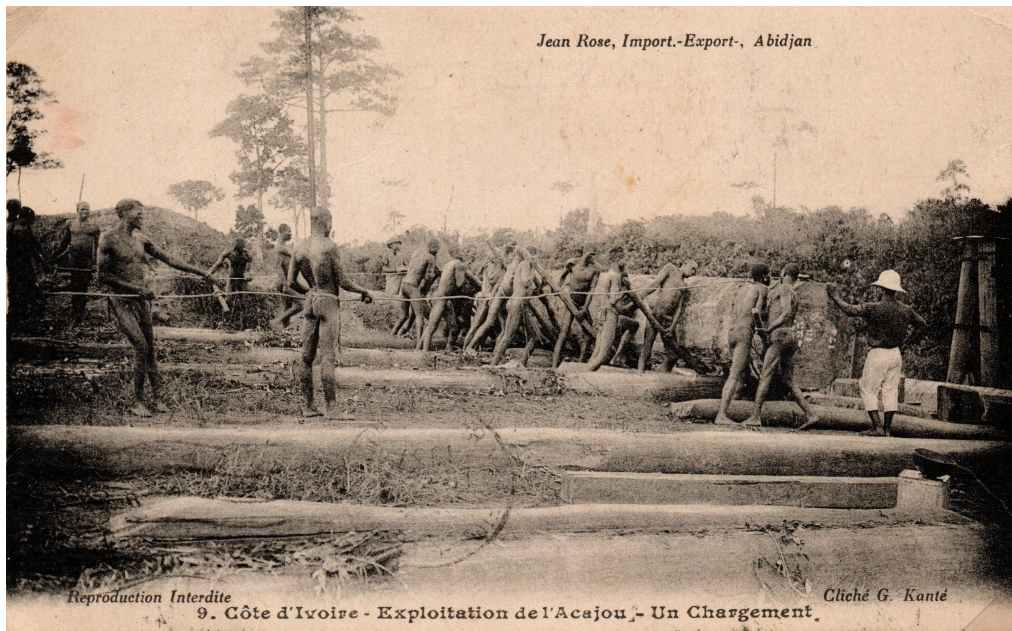




Un aspect de la forêt tropicale.  
Région d'Assinie : équarrissage d'une bille d'acajou.

Région d'Assinie : équarrissage d'une bille d'acajou (Photo : E. Hoeschetter)  
(*Les Colonies françaises. 340 photographies*, Paris, Flammarion, 1931, p. 105).

# ÉVACUATION DES BOIS ABATTUS



Jean Rose, import.-export, Abidjan.  
Exploitation de l'acajou. — Un chargement. Cliché G. Kanté.

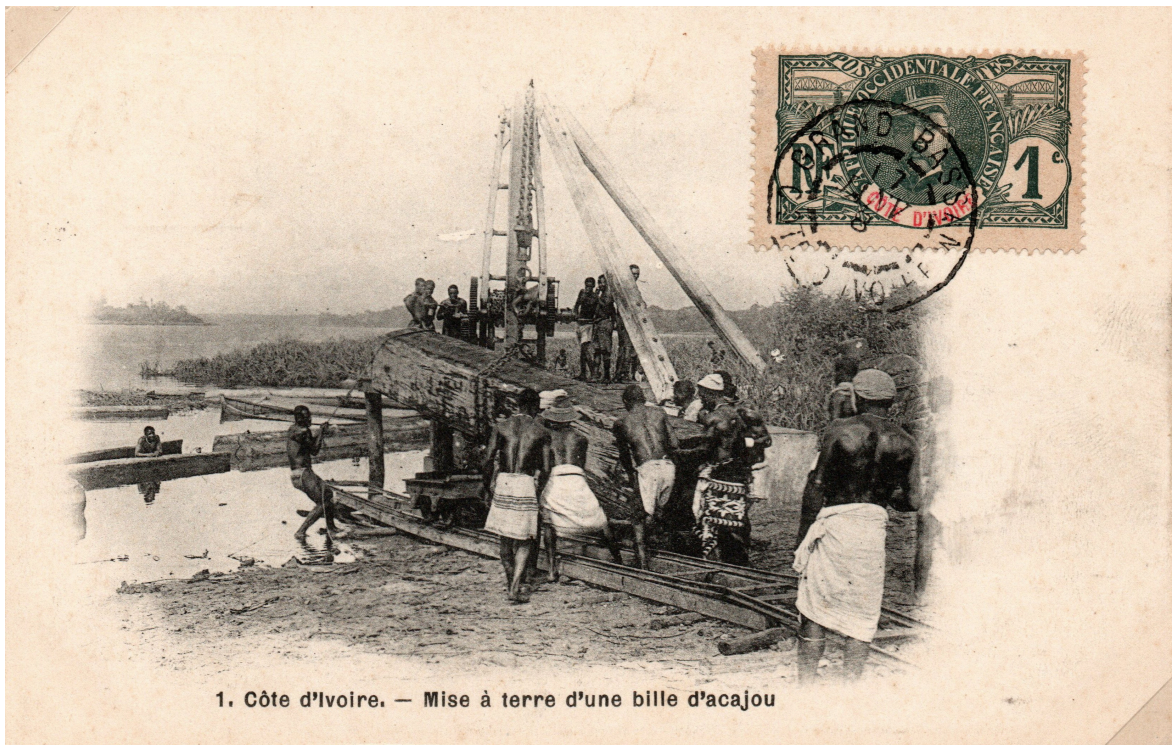


GRAND-BASSAM. — Manutention des billes d'acajou L. S. (1907)



Mise à terre d'une bille d'acajou (1906).

Cinquante à soixante hommes arrivent à tirer une bille de 2 tonnes lorsque le trajet à accomplir est assez court.



Mise à terre d'une bille d'acajou.



Débroussement pour le passage de la plate-forme. Coll. A. Goux  
*Service dans le parages de la gare des Batignolles*  
*Chef du poste de Dabou (Côte d'Ivoire)*  
*Votre neveu affectionné*  
*Maurice*



Voie Decauville en forêt.

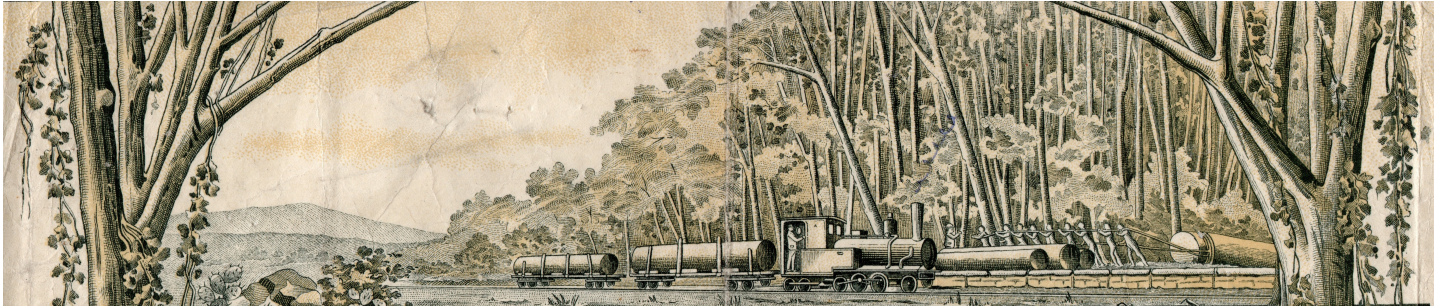


39

*COTE D'IVOIRE. - Chargement de bois sur Decauville.*

*S. C. O. A.*

Chargement de bois sur Decauville (S.C.O.A.).

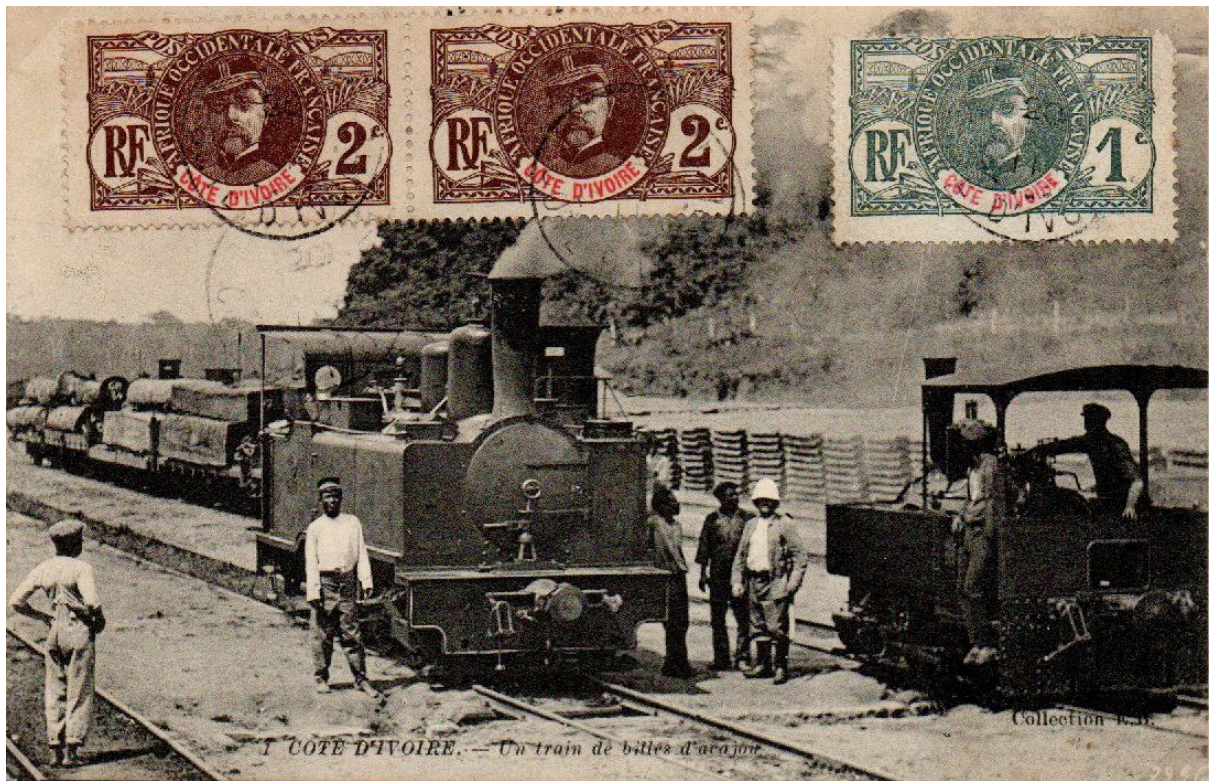


1926 : la Compagnie forestière de l'Indénéié arbore fièrement son Decauville sur son action de 100 fr. mais les billes sont encore tirées à force d'homme jusqu'au quai.

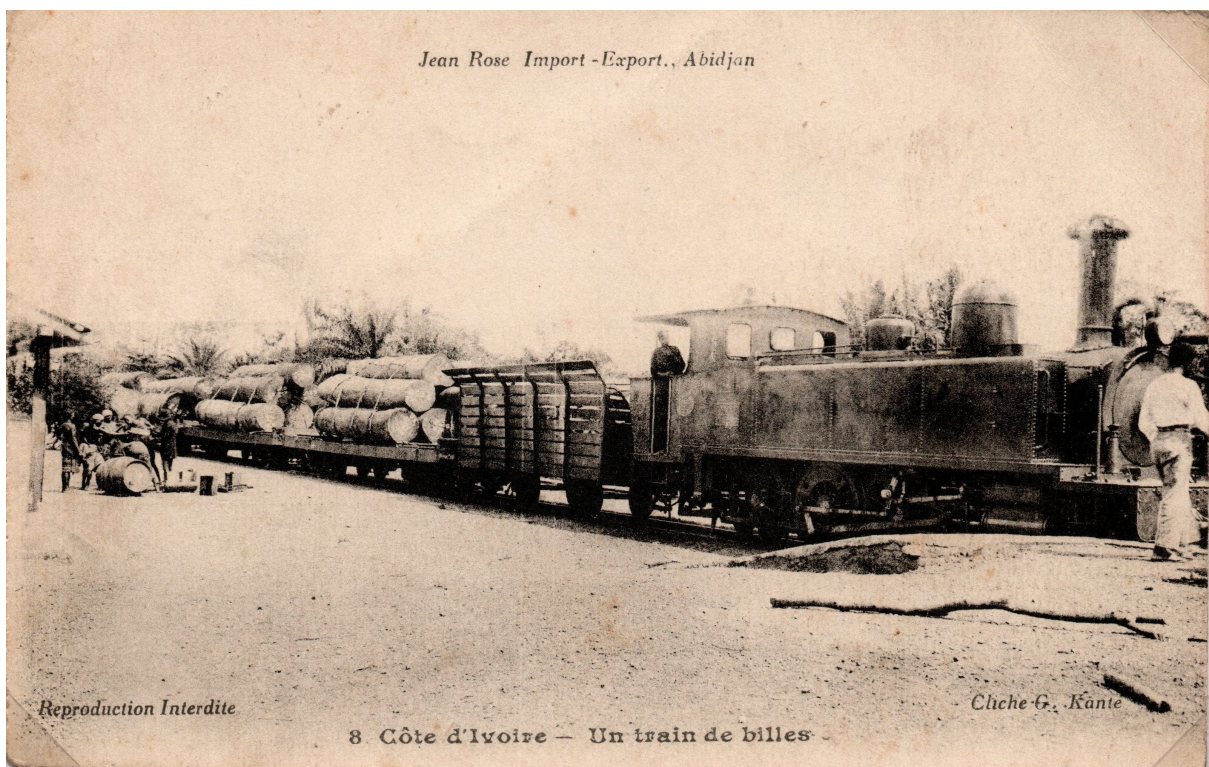


10 - COTE D'IVOIRE — Un Tracteur Panhard et son équipe au pied d'un « Fromager » - F. N.  
Cl. de l'Ag. Ec. de l'A. O. F.

COTE D'IVOIRE. — Un Tracteur Panhard et son équipe au pied d'un fromager. F. N.  
Cliché de l'Agence économique de l'A. O. F. (créée en 1920).



Un train de billes d'acajou. Coll. R.D.



Un train de billes. Cliché G. Kanté. Jean Rose import-export., Abidjan.



Camion Berliet grumier (Iris). Années 1970. La route supplante le rail.



# FLOTTAGE



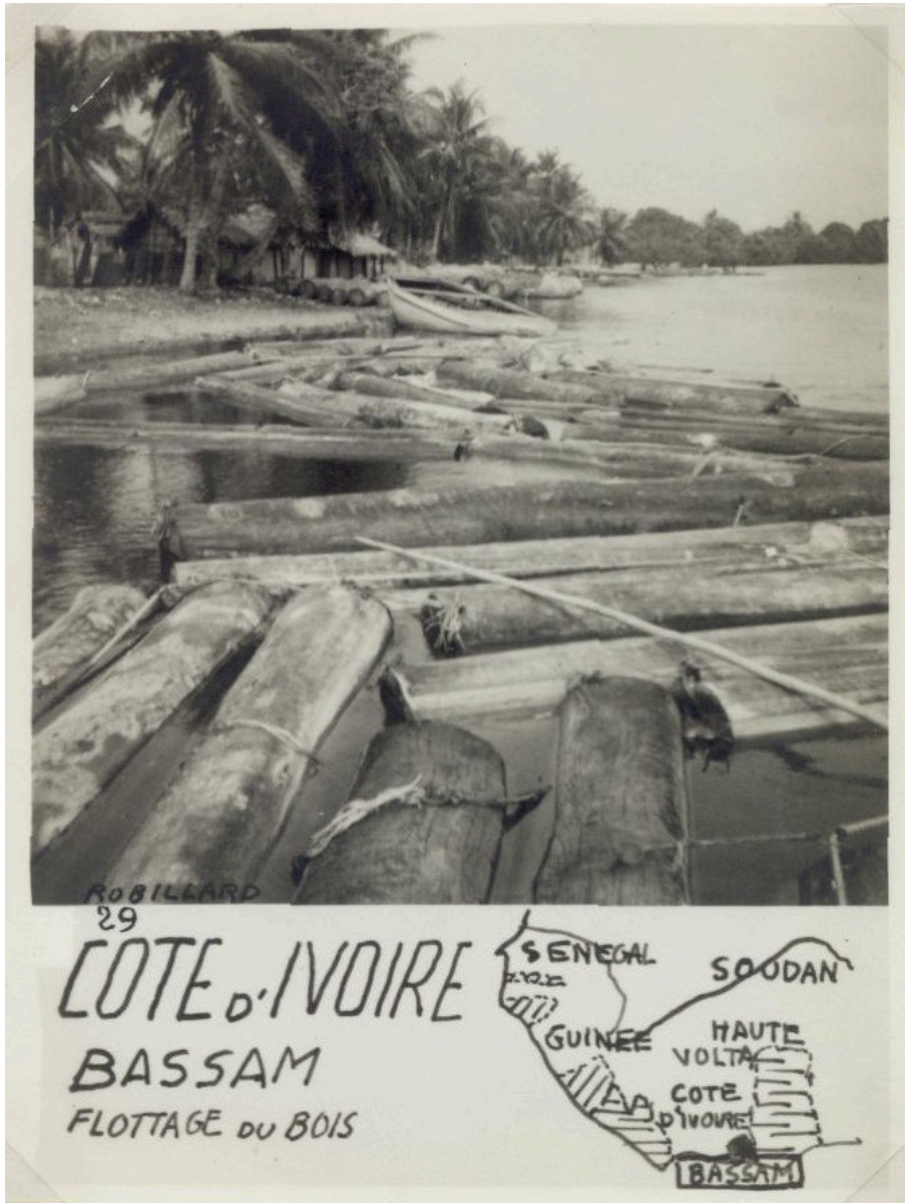
Grand-Bassam. — Un train de 206 billes d'acajou sur la lagune L. S.



Drome d'acajou en lagune. Coll. Nouvelle Compagnie française de Kong (S.A., 1<sup>er</sup> mai 1923).



Flottage des billes d'acajou sur la lagune Ébrié. Ch. de l'Ag. écon. A. O. F. (années 1920).



Grand-Bassam. — Flottage du bois en lagune. Robillard 29

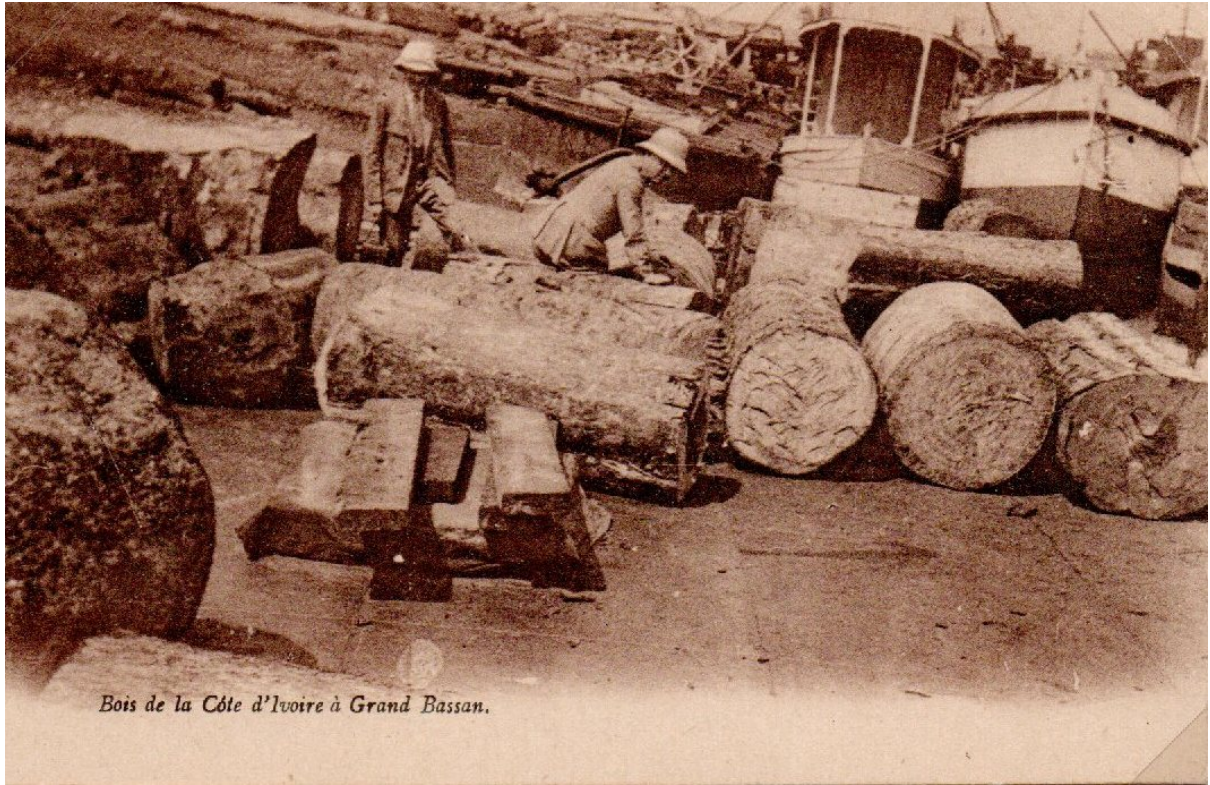


Flottage de billes d'acajou (Bastide).

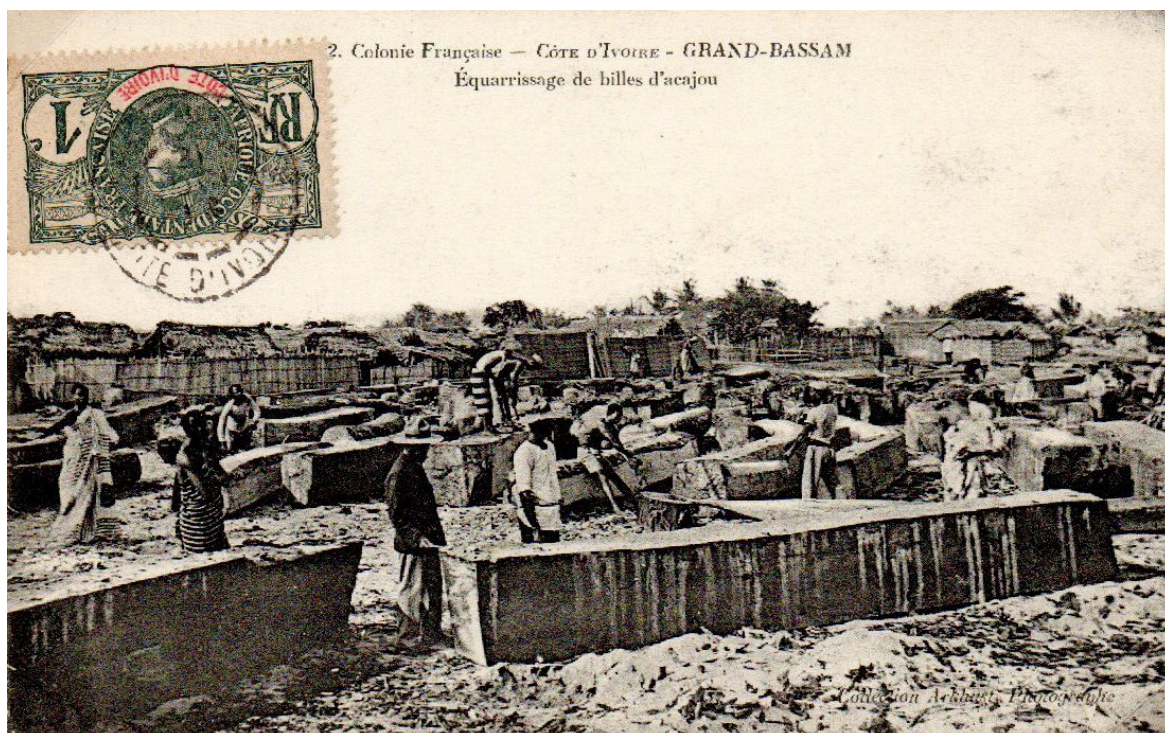


Flottage de bois en lagune. Vue aérienne.  
Reportage L. Normand. Photo-Service, Abidjan.  
31 octobre 1959.

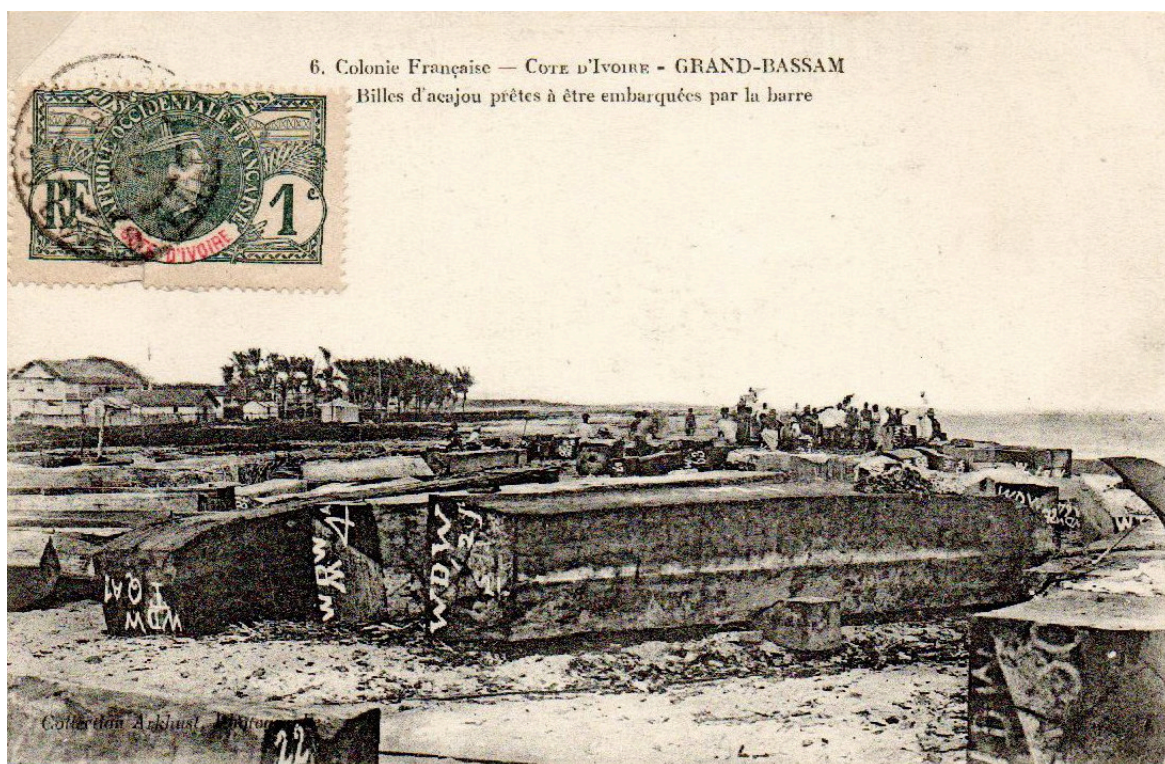
## FINITION ET EMBARQUEMENT



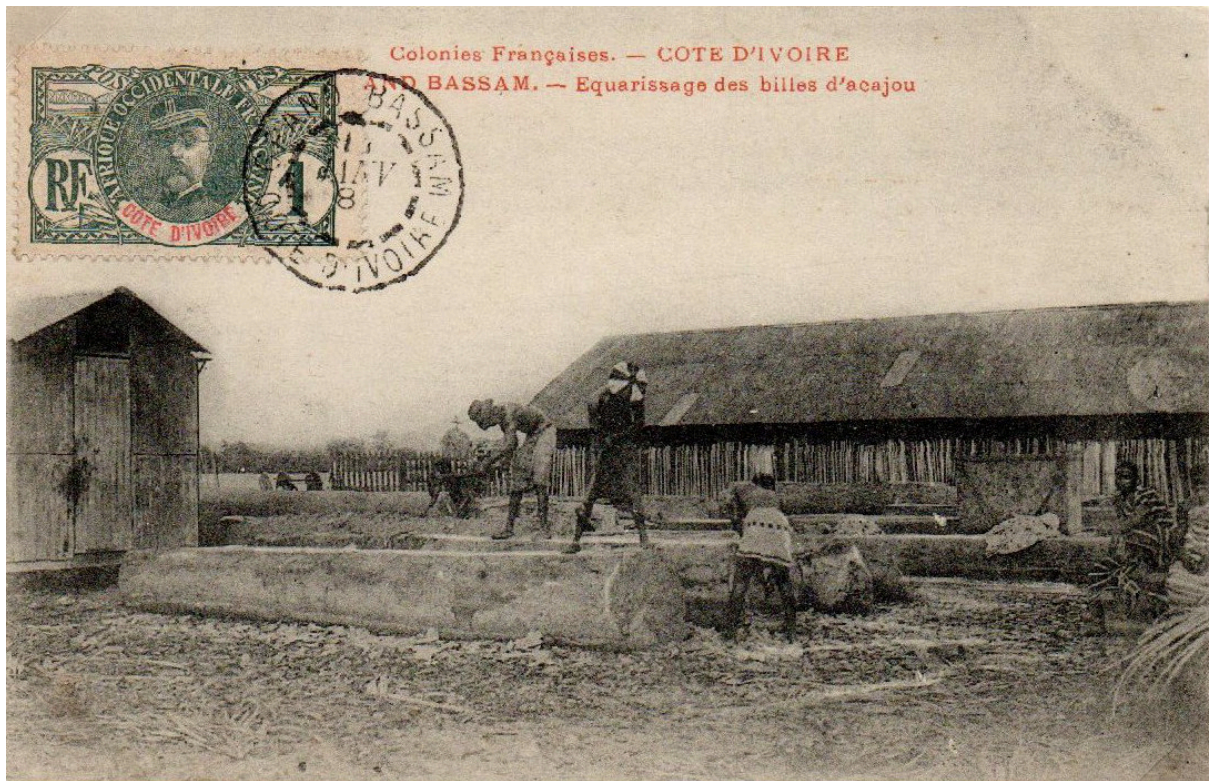
Bois de la Côte d'Ivoire à Grand Bassam.



Grand Bassam. — Équarrissage de billes d'acajou. Coll. Arkhust, photographe.



Grand Bassam. — Billes d'acajou prêtes à être embarquées par la barre. Coll. Arkhust, photographe.



Grand Bassam. — Équarrissage de billes d'acajou. Coll. Fortier ???.



Billes de bois dans la baie de Cocody (Estel).





Plage d'Assinie.



La plage d'Assinie parsemée de billes d'acajou : un convoi de travailleurs forestiers  
(*Les Colonies françaises. 340 photographies*, Paris, Flammarion, 1931, p. 107).



Grand-Lahou. — Chantier de billes d'acajou. Édition M.M.A.B.D.



Sciage des bois à Orno.

Équarrissage des bois à la Côte d'Ivoire.



Grand-Bassam. — Billes sur wagons poussées au bout du wharf (1906)

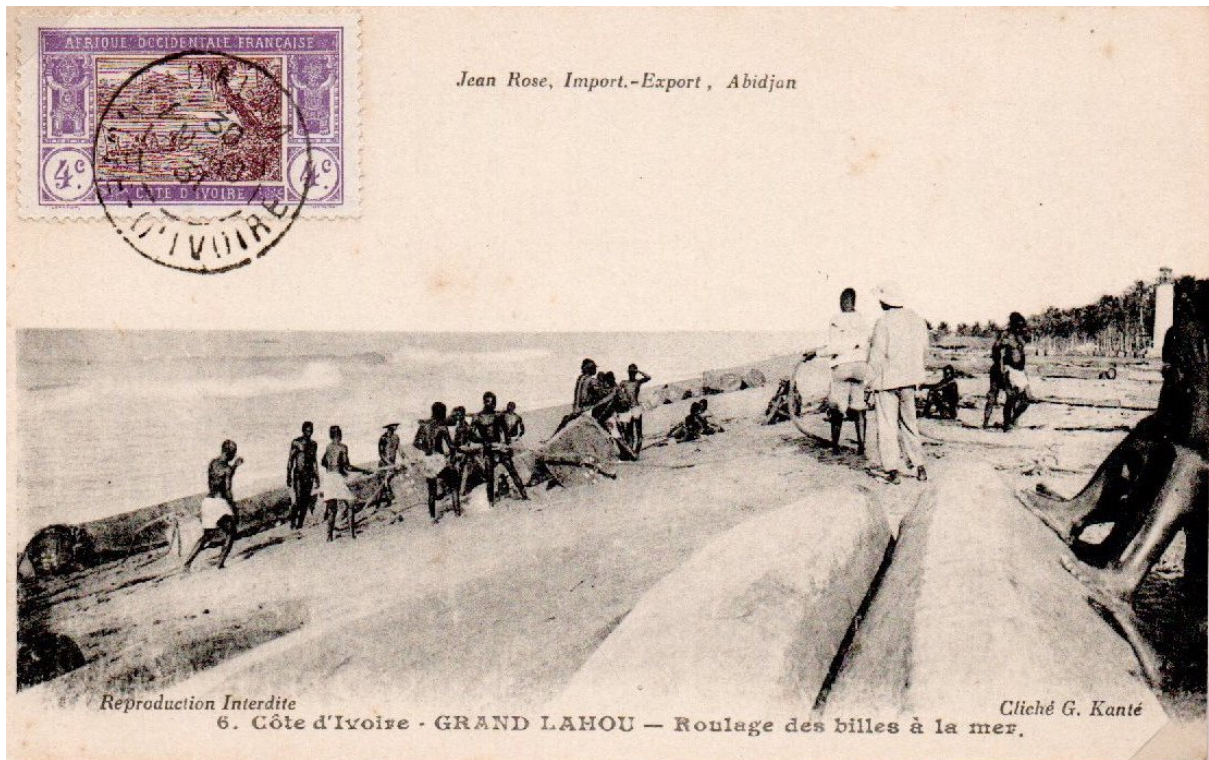


Grand-Bassam. — Billes tombées à l'eau remontées sur le wharf, L. S.



GRAND-BASSAM. Le wharf. — Sauvetage d'une bille d'acajou de dix tonnes.

Grand-Bassam. Le Wharf. — Sauvetage d'une bille d'acajou de 10 tonnes.  
(*Les Colonies françaises. 340 photographies*, Paris, Flammarion, 1931, p. 107).



Grand-Lahou. — Roulage des billes à la mer. Cliché G. Kanté. Jean Rose, import.-export, Abidjan.



Grand-Lahou. — Embarquement de billes d'acajou. Coll. M.M.A.B.D. Impr. de Nancy.



Embarquement des billes d'acajou.



Embarquement des billes d'acajou. 1912. Coll. M.B. (1).



Embarquement de l'acajou. Les billes sont poussées à flot et tirées par les embarcations mouillées au large. 1912. Coll. M.B. (2).



Embarquement d'acajou. 1912. Coll. M.B. (3).



Action de la [Société de transit de Grand-Lahou](#) avec une représentation de l'embarquement de billes de bois



# LES ENTREPRISES

1894 : [Compagnie française de Kong](#)

---

1911 (novembre) : [Compagnie forestière de l'Afrique française](#)

---

1912 (octobre) : [Société Lorraine de la Côte d'Ivoire](#) (Forestière et Commerciale),  
Nancy

---

CÔTE-D'IVOIRE  
(*Les Annales coloniales*, 12 avril 1913)

— De manière à assurer au mieux des intérêts des acheteurs et, par conséquent, des vendeurs et de la colonie elle-même, la perfection des envois de bois, M. Angoulvant a rédigé une importante circulaire aux termes de laquelle les agents forestiers devront veiller à ce que les exploitants de chantiers forestiers tiennent soigneusement et sans ratures ni surcharges, un carnet, qui constituera une manière d'état civil pour chaque bille.

---

CÔTE-D'IVOIRE  
LA VIE ADMINISTRATIVE  
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1913)

— Est autorisée la formation d'une société sous la dénomination de « Association des exploitants forestiers européens et indigènes de la Côte d'Ivoire et des négociants en bois à la Colonie » dans les conditions énoncées par les statuts.

---

1918 (14 septembre) : [Société des Scieries africaines](#).

---

1919 (9 mars) : [Société alsacienne de la Côte d'Ivoire](#)

---

1919 (19 juillet) : [Société forestière du Bandama](#)

---

1919 (1<sup>er</sup> novembre) : [Société d'importation de bois exotiques](#)

---

1920 (18 mai) : [Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines](#)

---

## CÔTE-D'IVOIRE

---

La vie administrative  
(*Les Annales coloniales*, 29 avril 1921)

Par une circulaire du 26 mars 1921, le lieutenant-gouverneur de la Colonie a rappelé aux exploitants forestiers les dispositions des articles 21 et 23 (§ 1) de l'arrêté du 23 août 1912.

L'article 21 stipule que l' « autorisation d'exploiter est strictement personnelle ».

Le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 23 est ainsi conçu :

« Lorsque le titulaire du permis fera exploiter pour son compte, il devra remettre à son agent une commission régulière visée par le lieutenant-gouverneur.

Cette circulaire a été motivée par des incidents regrettables survenus sur certains chantiers dont la direction avait été confiée à des agents européens beaucoup trop jeunes et n'ayant aucune expérience coloniale, soit même à des agents indigènes.

---

1922 (janvier) : [Compagnie des acajous de la Côte-d'Ivoire](#)

---

## CÔTE-D'IVOIRE

---

La vie administrative  
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1922)

Vu les constatations faites à la foire de Lyon ;

Attendu que, dans l'intérêt tant des acheteurs que des vendeurs, il importe de permettre aux exploitants forestiers de justifier l'origine des bois mis en vente sur les marchés d'Europe,

le lieutenant-gouverneur a pris l'arrêté suivant :

Il pourra être délivré à tout exploitant forestier qui en fera la demande des extraits de carnets de chantiers, valant certificat d'origine pour les bois destinés à être exportés.

L'extrait du carnet de chantier pourra être établi pour une ou plusieurs billes sur un imprimé *ad hoc* qui sera fourni par l'Imprimerie du Gouvernement. Il indiquera le nom de l'exploitant, le numéro du chantier, les dimensions de chacune des billes, la nature du bois et, s'il y a lieu, ses équivalents en bois métropolitain d'après la classification Bertin. L'extrait prévu ci-dessus sera établi par l'intéressé, certifié par le chef du Service forestier et visé par le Service des Douanes au moment de l'embarquement des bois.

Il sera délivré gratuitement mais devra être timbré au droit fixe de deux francs.

— À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1922, il est versé pour tout arbre coupé dans les forêts domaniales par les concessionnaires des permis réguliers d'exploitation, les redevances forfaitaires ci-après :

90 francs par arbre pour l'acajou, 50 fr. par arbre pour l'iroko, 20 francs par arbre pour le tiama, 20 francs par arbre pour le badi, 20 francs par arbre pour le bossé, 20 francs par arbre pour le makoré, 20 fr. par arbre pour le niangon, 20 francs par arbre pour le rikio, 20 francs par arbre pour le framiré, 6 francs par arbre pour les autres essences.

La taxe de repeuplement reste fixée à 10 francs par arbre pour l'acajou, l'iroko et le tiama. Les autres essences sont exonérées. Les diamètres minima restent les mêmes que ceux fixés par l'arrêté du 7 octobre 1920 susvisé. La redevance forfaitaire sera perçue par les administrateurs, au moment de la présentation des extraits de carnets de chantiers à leur visa et avant la sortie des arbres abattus des chantiers. Les extraits visés porteront mention des paiements effectués. Aussitôt le versement effectué, les administrateurs adresseront au Service forestier une fiche en double expédition indiquant le numéro du chantier, le nom du titulaire, le nombre et l'essence des arbres et le montant de la somme versée. Tous les arbres abattus seront portés, aussitôt après l'abattage, sur des carnets spéciaux tenus comme il est prescrit à l'article 25 de l'arrêté du 23 août 1912, mais par catégorie de prix.

---

CÔTE-D'IVOIRE  
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1922)

La vie économique

M. Lécuyer, exploitant forestier sur la rivière Bandama par Lahore, a été autorisé, le 8 avril 1922, à passer le canal de jonction des Lagunes au moteur avec son canot automobile (longueur 8 m. 50, largeur 2 m. 60, tirant d'eau maximum en charge 0, 33).

---

1923 (1<sup>er</sup> mai) : [Nouvelle Compagnie française de Kong](#)

---

1924 (4 novembre) : [Compagnie forestière de l'Indénié](#)

---

LE SERVICE FORESTIER À LA CÔTE D'IVOIRE  
(*La Dépêche coloniale*, 4 novembre 1924)

Voici un peu plus de dix ans que fonctionne régulièrement, à la Côte-d'Ivoire, la réglementation forestière instituée en 1912. Il est possible de se rendre compte maintenant des résultats qu'elle a donnés.

Rappelons tout d'abord que le service forestier de la Côte-d'Ivoire, sous l'ancienne réglementation, était géré par les services des domaines, chargés de la délivrance des permis. Les recettes étaient faibles au début ; en 1907, elles étaient de 5.625 francs ; en 1910, elles atteignirent 79.647 francs.

L'extension croissante de l'exploitation forestière rendit nécessaire à ce moment une nouvelle réglementation. Un arrêté du 23 août 1912 créa un service forestier, rattaché au secrétariat général de la colonie. Malheureusement, le manque de personnel n'a jamais permis à ce service d'avoir son autonomie complète, ni de prendre l'importance à laquelle il aurait pu prétendre dans une colonie où la question forestière est primordiale.

La réglementation appliquée pour l'exploitation des forêts est souple et bien adaptée aux conditions locales.

Étant donné l'importance capitale des moyens d'évacuation, c'est à l'exploitant lui-même qu'incombe le choix du chantier. L'administration n'intervient que pour ratifier son choix et lui donner, si le terrain est libre, un permis d'exploitation auquel vient s'ajouter une taxe d'abattage.

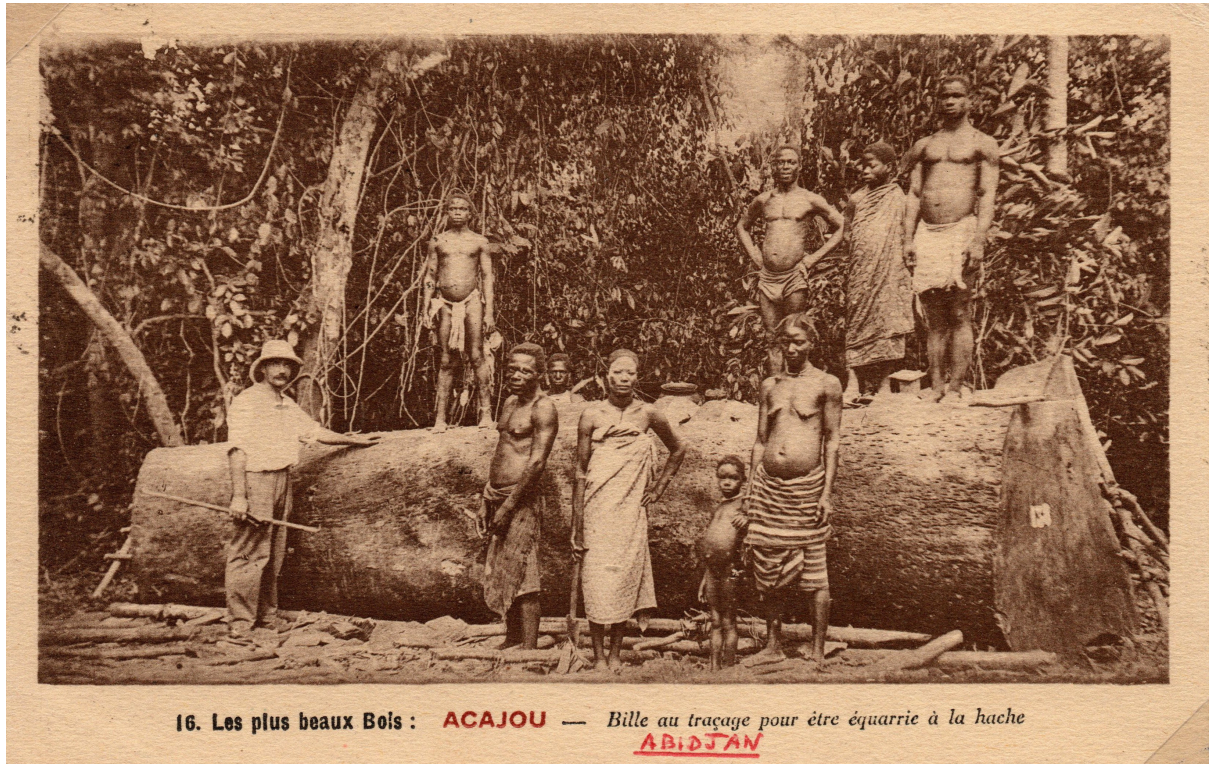
En fait, l'exploitant loue pour 1.250 francs par an un chantier de 2.500 hectares. Il paie une taxe par arbre qui varie chaque année suivant le cours des bois. Des carnets de chantiers, des déclarations, le pointage à la douane permettent un contrôle.

Grâce à cette organisation, les recettes, qui atteignaient un peu plus de 79.000 fr. en 1910, sont passées en 1913 à 571.536 fr.

Pour l'année 1923, le total de recouvrements a été de 1.305.000 francs. Par rapport aux prévisions budgétaires, la plus-value est de 500.000 francs !

---

1925 (16 novembre) : [Société des bois de Sassandra](#)



16. Les plus beaux Bois : **ACAJOU** — Bille au traçage pour être équarrie à la hache  
**ABIDJAN**

Les plus beaux bois: ACAJOU — Bille au traçage pour être équarrie à la hache

**IMPORTATION - EXPORTATION**

---

*Comptoir Général des Bois*

---

**R. BRAULT**

30, Rue Jules Charpentier à TOURS (I.-et-L.)

---

**Spécialité d'Acajou et Noyer**  
en placages et sciages divers

*R. C. N° 1224*                      *Téléphone 12-11*

Verso  
 IMPORTATION - EXPORTATION  
 Comptoir général des bois  
 R. BRAULT  
 30, rue Jules-Charpentier à TOURS (Indre-et-Loire)  
 Spécialité d'acajou et noyer en placages et sciages divers  
 R. C. N° 1224                      Téléphone 12-11  
 1927

1927 (28 octobre) : [Exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire](#)  
(E. F. A. C. I.)

---

1928 (22 novembre) : [Compagnie forestière équatoriale](#),  
suite des Établissements Oddos

---

L'exploitation forestière  
de la Côte-d'Ivoire en 1930  
(*Les Annales coloniales*, 11 juin 1931)

L'année forestière 1930 a été caractérisée par une augmentation très sensible de la production, grâce aux moyens mécaniques d'évacuation de plus en plus utilisés dont disposent actuellement les exploitants, et par le même chiffre approximatif des exportations par rapport à l'année précédente. Il en est résulté, en fin d'année, un stockage assez considérable et une baisse appréciable des prix.

La Côte d'Ivoire a exporté, en 1930, 91.024 tonnes de bois pour une valeur de 83.039.305 francs. Ces sorties comprennent : 68.415 tonnes de bois d'ébénisterie, d'une valeur de 73.911.860 francs, et 22.609 tonnes de bois divers d'une valeur de 9.127.745 francs.

En poids la comparaison s'établit ainsi avec les deux années antérieures :

Bois d'ébénisterie, 1928 : 80.536 tonnes ; bois divers, 21.590. Total 102.126 tonnes.

Bois d'ébénisterie, 1929 : 72.484 tonnes ; bois divers, 17.304 tonnes. Total : 89.788 tonnes.

Bois d'ébénisterie, 1930 : 68.415 tonnes ; bois divers, 22.609 tonnes. Total 91.024 tonnes.

Les exportations de 1930 sont donc un peu moins fortes qu'en 1929 pour les bois d'ébénisterie et plus fortes pour les bois divers.

La situation du marché des bois, en fin d'année, a obligé certains exploitants à fermer leurs chantiers. On ne comptait plus, en décembre 1930, que 33 exploitants forestiers au lieu de 41 fin 1929. Le nombre des chantiers de 2.500 hectares concédés à l'exploitation avait également diminué ; il n'y en avait plus que 588 en fin 1930 contre 632 en 1929, 516 en 1928 et 528 en 1927.

Il n'a été accordé dans l'année que 23 permis d'exploration au lieu de 38 en 1929 et 34 en 1928.

Toutefois, comme il a été dit au début, la production a été abondante et constitue même pour la colonie un chiffre record. Les différents chantiers ont sorti, en effet, en 1930, 26.586 arbres alors que le chiffre le plus élevé, en 1927 ne se portait que sur 24.093 arbres.

Voici quels ont été les chiffres des arbres sortis des chantiers ces dernières années :

1925	17.392
------	--------

1926	20.032
1927	24.083
1928	22.585
1929	20.686
1930	26.586

Pour les quatre dernières années, ces arbres se répartissent ainsi, par essence :

Essences	1927	1928	1929	1930
Acajou Bassam et acajou blanc	10.430	9.932	10.103	12.784
Aboudikro	172	253	763	725
Avodiré	2.207	2.893	2.230	2.712
Badi	15	94	116	85
Bahia	—	536	275	749
Bossé	796	986	949	716
Dabéma	—	139	200	223
Dibétou	403	814	647	691
Fraké	125	170	2	15
Framiré	353	372	510	796
Iroko	1.165	655	344	949
Lingué	—	269	—	—
Makoré	291	459	485	792
Niangon	1.865	737	1.060	1.581
Oboto	—	—	—	61
Samba	1.447	2.585	902	1.177
Sipo	633	469	850	1.001
Tiama	1.516	964	1.140	1.346
Aiélé	—	—	72	23
Divers	2.665	253	38	160

L'acajou fournit toujours à peu près la moitié du chiffre total des arbres sortis. Par rapport à 1929, on constate en 1930 une augmentation sur l'acajou, l'iroko, l'avodiré, le niangon, le bahia, le samba, le makoré, le tiama, le framiré et le sipo, tandis que le bossé et l'aboudikro sont en légère baisse.

La consommation locale de bois de feu est en augmentation en raison du développement des industries et de celle des moteurs à bois ou à charbon de bois (gazogène). Le chemin de fer, qui avait consommé 90.000 stères en 1929, en a

consommé 100.000 en 1930. Une quantité assez importante de bois de feu pourrait être trouvée dans les arbres abattus sur les exploitations agricoles et que les planteurs laissent pourrir sur place. Il serait possible de récupérer ce bois en le carbonisant ; des expériences concluantes ont été faites dans ce sens par le service forestier. D'autre part, un autre appoint pourrait être fourni par la coupe des bois sans valeur des réserves forestières constituées dans la colonie.

Une nouvelle scierie s'est installée au cours de l'année à Adjouan sur la lagune Aby, ce qui porte à onze le nombre de ces établissements dans la colonie ; une autre est en voie d'installation à Ferkessedougou. Ces scieries exportent un peu de bois débité (346 tonnes de bois d'ébénisterie et 2 tonnes de bois divers en 1930), mais elles en fournissent surtout à la consommation locale.

L'action du service forestier s'est manifestée en 1930 : 1° par la création de nouvelles réserves ; 2° par les premiers essais du programme d'enrichissement par semis naturels et plantations dans les réserves déjà existantes ; 3° par la création de l'inspection des coupes de bois de chauffe pour le chemin de fer dont ce service a pris la charge.

Les réserves forestières se sont augmentées en 1930 d'une superficie de 345.270 hectares qui sont venus s'ajouter aux 229.980 hectares déjà réservés en fin 1929. Les réserves de 1930 se répartissent ainsi :

- 4 réserves d'enrichissement mesurant 71.000 ha ;
- 3 réserves de protection mesurant 270.370 ha. ;
- 1 réserve botanique et touristique mesurant 3.200 ha.

La première réserve forestière créée dans la colonie est la station d'expérience du Banco où les essais d'enrichissement ont été poursuivis en 1930 : 185.000 plants ont été mis en place sur une surface totale de 75 hectares. D'autre part, les études de mensuration d'arbres de nombreuses essences ont été continuées ; les résultats suivants ont été constatés : l'accroissement moyen annuel varie de 1 cm 2 à 1 cm 4. Seule la croissance de l'adjouaba est plus lente (0 cm 8). Par contre, l'acajou augmente de 2 cm 1, le dabéma de 2 cm 3 et les iroko de plus de 10 cm de diamètre par an. Si l'on rappelle qu'en France, l'accroissement moyen est de 0 cm 5, on peut en conclure que les arbres de la Côte d'Ivoire croissent 3 à 4 fois plus vite.

Dans les autres réserves, des travaux d'enrichissement (plantations sur un certain nombre d'hectares et coupes d'ensemencement et de dégagement de semis naturels) ont été entrepris en 1930 :

Cercle de l'Agnéby: réserves de Yopo, de la Mauba, de la Rasso, de la Bamo et de Lowiguié. Au total 105 hectares à 2 mètres, 20 hectares à 5 mètres et 20 hectares à 10 mètres ont été enrichis.

Cercle d'Assinie	réserve de la Soumié (9 hectares).
Cercle des Lagunes	réserves d'Abobo (6 hectares).
Cercle de Lahou	réserve de Bodiéno (1 hectare).
Cercle de Sassandra	réserve de Dakpadou (7 hectares).
Cercle de N'Zi Comoé	réserve de Dimbokro (50 hectares).
Cercle de Baoulé	réserve de Bamoro (2 hectares).



Tous ces travaux ont été effectués avec le minimum de dépenses et toutes les modifications susceptibles d'améliorer encore le rendement ont été envisagées.

En région de savanes, l'action du service forestier a pour but d'arrêter le recul de la forêt, recul constaté par tous les observateurs, en créant des réserves de protection dans lesquelles sont interdits les feux de brousse et les cultures et qui, de ce fait, se conserveront boisés, ou même se reboiseront peu à peu.

Plus de 275.000 hectares ont été ainsi réservés dans ce but dont une importante réserve constituée par le parc de refuge de chasse de Bouna (270.000 hectares).

Quant aux réserves botaniques et touristiques, elles comprennent les réserves situées en région de forêt dense dans lesquelles l'enrichissement n'est pas envisagé ; leur surface était de 75.300 hectares fin 1930.

D'autre part, le service forestier a pris à sa charge, au cours de l'année dernière, la coupe du bois de chauffe pour le chemin de fer en organisant d'une manière rationnelle et avec emploi de moyens mécaniques, l'approvisionnement de l'un des dépôts, celui de Dimbokro.

Les autres dépôts (Abidjan, Bouaké, Tafiré) seront approvisionnés peu à peu de la même manière. Des mesures sont également envisagées pour l'aménagement de taillis de coupe à proximité immédiate de ces dépôts.

Enfin, les études purement scientifiques ont été poursuivies : 145 échantillons ont été envoyés au Muséum au cours de l'année ainsi que 123 dessins sur papier calque.

Les chiffres du personnel forestier sont passés de 15 Européens (dont 3 officiers des forêts) et 43 indigènes au 1<sup>er</sup> janvier 1930, à 21 Européens (dont 4 officiers des forêts) et 55 indigènes au 31 décembre.

---

#### À SAINT-LOUIS

Nouveaux tarifs des frets intercoloniaux  
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1932)

.....  
M. Roux est d'avis que les compagnies de navigation auraient intérêt à abaisser encore ces derniers tarifs. Actuellement, les bois ne sont plus exportés en grumes : des scieries, installées sur les lieux de production, permettent de les débiter en planches. et si les tarifs de transport n'étaient pas prohibitifs, l'acajou, l'okoumé, le frake, l'iroko et divers autres bois convenant aux usages de charpente, de menuiserie, de charronnage, d'ébénisterie pourraient remplacer au Sénégal le pitchpin, le hêtre, le chêne exportés d'Europe. Il faudrait pour cela que le fret fût abaissé à 80 francs, car il n'est que de 60 francs de Marseille ou Dunkerque jusqu'à Dakar.

---

Rapport du secrétaire général de la  
Chambre syndicale des producteurs de bois coloniaux africains  
(Partie concernant la Côte d'Ivoire)  
(*Le Progrès colonial (Grand-Bassam)*, 1<sup>er</sup> septembre 1935)

Messieurs,

Au moment où nous nous réunissons, vous connaissez la situation qui est faite à notre négoce au cours d'une crise économique mondiale sans précédent et qui secoue vivement toutes les corporations.

Nous arrivons, je le pense, à l'instant le plus pénible, où l'on peut estimer que l'ensemble de l'édifice que constitue l'enchevêtrement des exploitations forestières de la Côte d'Afrique peut être ébranlé si nous ne mettons pas de l'ordre rapidement dans la maison.

Rien ne servira de se lamenter et de faire supporter à des événements politiques, économiques ou autres, tant nationaux qu'internationaux, la dureté des temps que nous subissons.

Il faut résolument employer des méthodes radicales et non pas regarder en arrière pour s'apercevoir si tel ou tel a eu raison ou tort, et s'inspirer du présent qui, reconnaissons-le, est douloureux, pour préparer l'avenir, seul moyen d'empêcher une glissade encore plus profonde, qui risquerait d'être fatale à la grande majorité de nos collègues.

En effet, en considérant tout d'abord la situation des bois d'ébénisterie et divers en provenance de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, nous constaterons que nous parvenons actuellement à la période la plus catastrophique des provenances de ces colonies, tant au point de vue de la recherche des débouchés que des conditions de réalisation.

Jamais on n'a observé un tel marasme dans les ventes et absence aussi totale des besoins, et surtout une réalisation à des prix de famine qui amènent un tel désarroi dans les cotations que celles-ci ne peuvent plus désormais compenser les prix de revient.

Il faut reconnaître que si la situation se prolongeait, les productions forestières de la Côte d'Ivoire et du Cameroun travailleraient à perte et ne pourraient continuer encore longtemps à poursuivre un tel train.

Vous connaissez les raisons pour lesquelles le placement des bois d'ébénisterie et des bois divers en provenance de ces colonies est devenu tellement difficile, et comme une éternelle peau de chagrin. Le marché national et international se rétrécit de jour en jour d'abord l'emploi du bois dans tous les agencements, quels qu'ils soient, a été battu en brèche par d'autres matières, telles que le métal, le marbre, etc. En outre, les successives barrières de contingentements internationaux sont venues rendre de plus en plus impossibles les transactions avec les pays qui, habituellement, soulageaient une partie importante de nos exportations.

L'acajou, aussi bien de la Côte d'Ivoire que Cameroun, est tombé à un prix tel qu'il devient onéreux de l'exporter.

Les conditions de transfert de paiement de la part de certains pays se sont compliquées à loisir, et vous savez qu'actuellement, il est pratiquement impossible, si de nouvelles dispositions n'interviennent pas à bref délai, de compter sur les absorptions des marchés italien, allemand et d'Europe centrale, ce dernier marché étant étroitement fonction de la distribution des deux premiers, c'est-à-dire d'Allemagne et d'Italie.

Rien ne servira à se lamenter et à compter sur une amélioration des systèmes de transferts entre les différents pays actuellement en cause.

De gros efforts se poursuivent, comme vous le savez, dans tous les domaines économiques pour faire cesser le régime d'asphyxie dont nous subissons, quant à nous, les effets, comme beaucoup d'autres corporations. Mais il nous appartient, en attendant que ce résultat soit obtenu (ce qui durera, croyez-le, encore malheureusement de longs mois) d'essayer par nous-mêmes de mettre un frein à la glissade que nous enregistrons et qui deviendra rapidement mortelle si nous n'y mettons pas bon ordre.

Si on examine la production du Cameroun et de la Côte d'Ivoire depuis les deux dernières années 1933 et 1934, on relève :

#### CAMEROUN

Exercice 1933 : 32.000 tonnes environ

Exercice 1934 : 49.000 tonnes environ

soit une augmentation insolite de la part du Cameroun, de 55 % pour l'exercice 1934.

#### CÔTE D'IVOIRE

Exercice 1933 : 42.000 tonnes environ

Exercice 1934 : 44.000 tonnes environ

À l'examen de ces chiffres, on voit que l'indiscipline et la méconnaissance absolue des événements européens se sont surtout manifestés chez nos confrères du Cameroun.

Il est pas question ici de distribuer des reproches, mais il est surtout question de voir les choses en face et d'essayer d'obtenir, par la clairvoyance de chacun, un résultat qui permette d'arriver à un réajustement plus sain des conditions d'absorption des marchés avec lesquels nous traitons.

Il est un fait: c'est que les ensembles des productions forestières Côte d'Ivoire et Cameroun avoisinent près de 100.000 tonnes annuellement. Ce chiffre est tout à fait hors de question avec les facultés d'absorption du marché. Il faut donc le réduire. Nous estimons ici que, provisoirement, le marché européen ne peut absorber qu'environ 60.000 tonnes de bois en provenance de ces colonies, ce qui constitue un abattement de 40 % environ.

En d'autres termes, si on estime que la Côte d'Ivoire peut être placée à parité de production avec le Cameroun, quoi que les précédentes années concernant le développement des exploitations entre les deux colonies, devraient plutôt militer en faveur de la Côte d'Ivoire, comme il n'est pas question ici de faire une démarcation entre des exploitations aussi dignes d'intérêt les unes que les autres, on admettrait donc qu'une égale quantité de tonnage serait répartie entre les deux colonies, soit 30.000 tonnes chacune annuellement, afin de ne pas dépasser le chiffre de 60.000 tonnes sur lequel nous estimons que les calculs permettant d'obtenir une réalisation raisonnable, puissent se faire.

Dans ces conditions, il faut admettre le principe d'une réduction immédiate par quelque moyen qu'il soit, bénévolement entre les exploitants (ce qui me paraît difficile) ou par une mesure administrative (ce qui me paraît plus objectif).

La diminution imposée pour chaque colonie, en prenant les chiffres de la dernière production, c'est-à-dire exercice 1934, pour arriver à 30.000 tonnes, serait donc :

Pour le Cameroun de 19.000 tonnes, soit 40 % environ de réduction.

Pour la Côte d'Ivoire, de 14.000 tonnes, soit 32 % environ de réduction.

Cet abattement, pour qu'il soit opérant, doit être réalisé le plus rapidement possible et si nos collègues de la Côte d'Ivoire et du Cameroun persistent à rester dans le domaine des discussions à retardement pour connaître lesquels d'entre eux sont fautifs ou non fautifs, doivent supporter la plus grande part du pourcentage de réduction, le danger, qui est immédiat, ne sera pas écarté et, une fois de plus, on n'aura rien fait. Il importe donc de mettre tout le monde sur le même pied, de faire l'inventaire des exploitations forestières dans ces deux colonies respectives actuellement en activité et de les imposer sur le même pourcentage de réduction par rapport à leur chiffre de sorties de 1934.

Cette mesure peut être demandée immédiatement au Gouvernement de ces deux colonies et nul doute que, devant les dangers très réels qui sont actuellement portés à la connaissance du département des colonies, les gouverneurs de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, appuyés par la haute autorité du Ministre des colonies, ne pourront très certainement qu'accepter la suggestion de notre corporation qui veut vivre et non pas mourir.

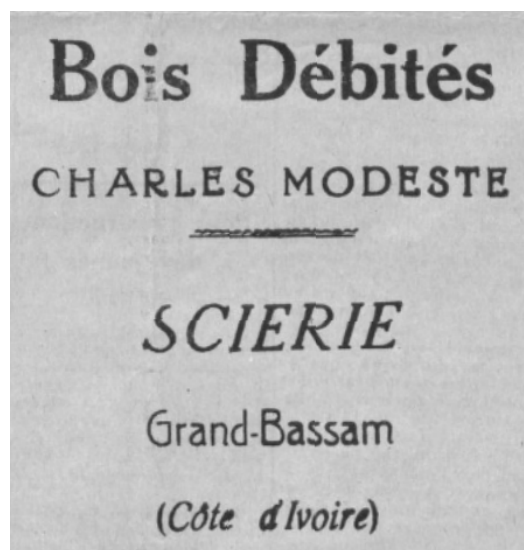
Il vous appartiendra donc, en ce qui concerne nos confrères de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, de se mettre immédiatement et d'accord pour réaliser l'opération chirurgicale absolument indispensable, et de donner mandat à l'organe exécutif de notre Syndicat d'entrer en pourparlers avec le gouvernement à ce sujet.

En toute loyauté, je ne vois pas d'autre remède pour le moment. Il y a des mois très douloureux à passer, il faut de toute évidence les surmonter. Nous serons toujours à même plus tard, lorsque la situation sera éclaircie, de revenir à la méthode souhaitée, par tous, qui est le principe de la liberté la plus absolue. Mais, hélas, les temps que nous vivons sont encore très loin de permettre cet événement.

---

Publicité

(*Le Progrès colonial*, 15 septembre 1935)



BOIS DÉBITÉS  
Charles MODESTE  
SCIERIE  
GRAND-BASSAM

(*Le Progrès colonial* : organe publié à Grand-Bassam (1935-1954)  
par Charles Modeste



PIERRE BALET

AGBOVILLE

Côte d'Ivoire (A.O.F.)

IMPORTATIONS - EXPORTATIONS

PLANTATIONS

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

PAR AVION.

Monsieur Plagelat,  
c/o Société d'Importations des Bois Exotiques,  
16 Avenue Daumesnil,

97 rue St Lazare PARIS.

PIERRE BALET

AGBOVILLE

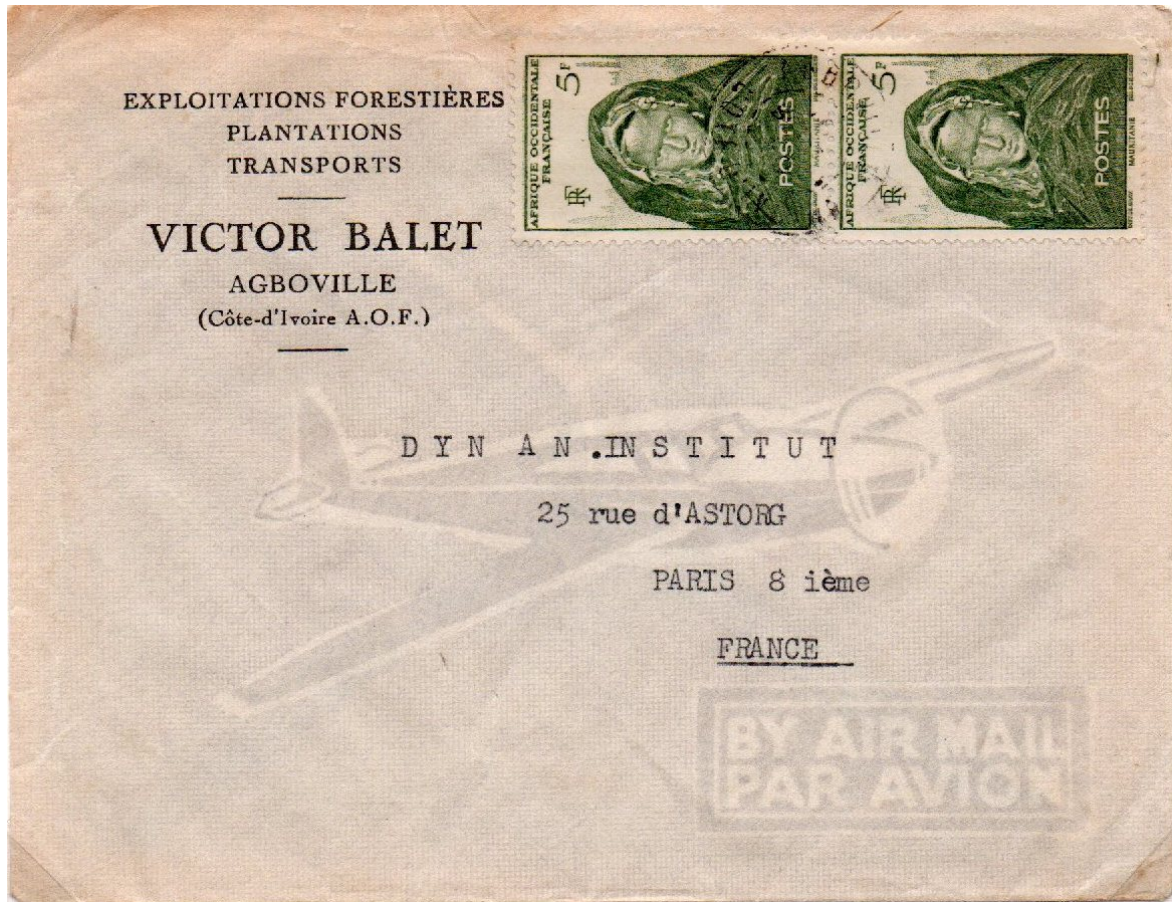
Côte d'Ivoire (A.O.F.)

IMPORTATIONS - EXPORTATIONS

PLANTATIONS (café, cacao, bananes)

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES.

Enveloppe adressée le 3 juin 1939 à M. Plagelat,  
de la Société d'importation de bois exotiques, Paris



EXPLOITATIONS FORESTIÈRE  
PLANTATIONS  
TRANSPORTS

VICTOR BALET  
AGBOVILLE  
(Côte-d'Ivoire A.O.F.)  
BY AIR MAIL  
PAR AVION





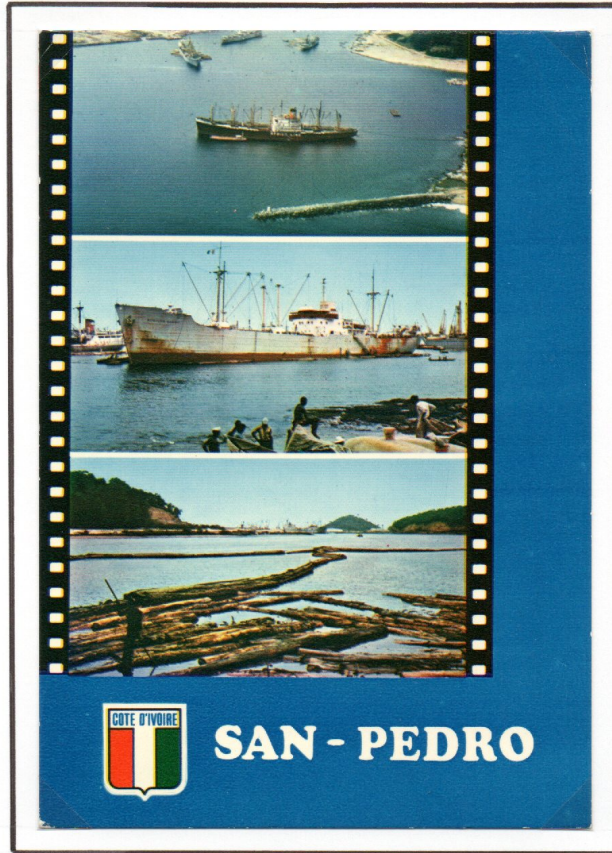
Les grumes sont marquées VB (Victor Balet).

1942 (3 novembre) : création de la [FRANCO-COLONIALE DES BOIS](#) à Grand-Bassam



SAN - PEDRO

LE PORT A BOIS



Dès les années 1950, la Côte d'Ivoire songea à créer un second port dans l'Ouest du pays, pendant de celui d'Abidjan à l'Est. Le Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer (BCEOM) sélectionna quatre sites. À l'issue d'une campagne d'études menée de mars à août 1961, il écarta Sassandra en raison de l'abondance de rochers et jeta son dévolu sur San Pedro, alors simple village de pêcheurs, où il était possible d'établir un port à bon marché en le gagnant sur la terre. Un consortium international fut mis sur pied en 1967 associant la Côte d'Ivoire, la France, l'Allemagne et l'Italie. Les travaux s'étalèrent sur les deux années suivantes. Plusieurs dizaines de sociétés s'installèrent dans la région dont la SIBOIS (groupe allemand Westag und Getalit), qui créa une usine de déroulage à Grand Béréby, et les Scieries africaines (SCAF), de Grand-Bassam.

## LE BOIS DANS L'ART AFRICAIN



Masques guérés, bété et baoulé (Delrieu)



Harpe arquée



Trompes funéraires sénoufo



Tambour à lèvres (Wé)



Tambours



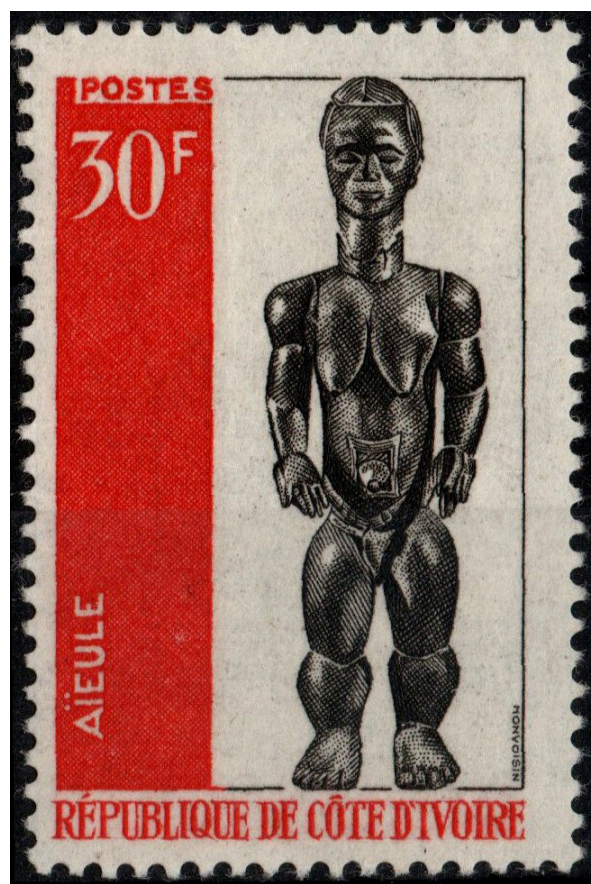
Tam-tam dida



Clochette baoulé



Siège de chef abraon



Statue Aïeule.

## 1982 : SAVANE BOISÉE



Premier jour d'émission 18 décembre 1982, Abidjan

## 1988 : ANNÉE DE LA FORÊT IVOIRIENNE



Premier jour d'émission



Épreuve de luxe

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE FORESTIER



HALTE AU FEU !



Épreuve de luxe





À CHACUN SON ARBRE : REBOISEMENT POPULAIRE



Épreuve de luxe

RÉPUBLIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS  
DÉPARTEMENT DE LA PRODUCTION  
RECETTE PHILATHÉLIQUE D'ABIDJAN

NOTICE PHILATHÉLIQUE

28<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance nationale  
Année de la forêt ivoirienne  
Émission premier jour anticipée du 6 décembre 1988.

Devant la dégradation toujours plus importante de la forêt Ivoirienne, 1988 a été déclarée "Année de la Forêt Ivoirienne" par Décret numéro 87-760 du 22 Juillet 1987, en vue de faire prendre conscience à chaque Ivoirien, de l'importance de la forêt tant aux plans écologique, économique que scientifique.

A cet effet, une campagne d'information et de sensibilisation a été organisée par le Ministère des Eaux et Forêts, visant à développer chez l'Ivoirien, l'amour et le respect de la forêt, et à susciter les particuliers et les collectivités rurales et urbaines à planter des arbres.

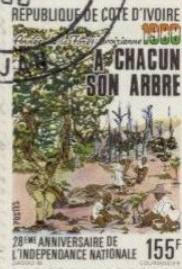
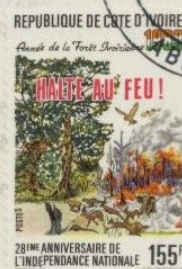
Cette campagne a porté sur les thèmes suivants :

- Préservation du Patrimoine forestier National identifié par le logo de l'Année de la Forêt Ivoirienne.
- Lutte contre les feux de brousse.
- Reboisement populaire.

Données Techniques

Valeurs faciales : 40, 155, 155 francs  
Tirage : 500 000 exemplaires de chaque  
Planche : 20 timbres à la feuille  
Format : 28 X 41,1 mm  
Couleurs : 4 Couleurs  
Procédé d'impression : Héliogravure  
Artiste : GADOU - BI  
Imprimeur : HELIO COURVOISIER.

(Suisse)



# CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT



Premier jour d'émission 5 juin 1992, Abidjan



« PRÉSERVONS LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DE LA FORÊT TROPICALE,  
C'EST LA PLUS GRANDE RICHESSE DE L'HUMANITÉ. »